

Annexe 4: Bilan des réalisations

ANNEXE 4. BILAN DES RÉALISATIONS	1
1. INTRODUCTION	1
2. ETAT GÉNÉRAL DES RÉALISATIONS DES MESURES DU POSEI	1
3. SYNTHÈSE GÉNÉRALE PAR DOM	5
4. RSA.....	8
4.1 Description de la mesure	8
4.2 Synthèse générale	8
5. MESURE « PRIMES ANIMALES ».....	13
5.1 Description de la mesure	13
5.2 Synthèse générale	13
6. MESURE « STRUCTURATION DE L'ÉLEVAGE »	20
6.1 Description de la mesure	20
6.2 Synthèse générale	21
6.3 Guadeloupe.....	24
6.4 Martinique	25
6.5 La Réunion.....	26
6.6 Guyane.....	28
7. MESURE « IMPORTATION D'ANIMAUX VIVANTS ».....	30
7.1 Description de la mesure	30
7.2 Synthèse générale	30
8. MESURE « DIVERSIFICATION VÉGÉTALE »	35
8.1 Description de la mesure	35
8.1.1 <i>Volet fruits et légumes, cultures vivrières, fleurs et riz</i>	35
8.1.2 <i>Volet Plantes aromatiques, à parfum et médicinales</i>	38
8.1.3 <i>Volet structuration des filières de diversification végétale</i>	39
8.2 Synthèse générale	39
8.3 Indicateurs de suivi	43
8.3.1 <i>Volet Fruits, Légumes, Cultures vivrières, Fleurs, Riz</i>	43
8.3.2 <i>Volet Plantes aromatiques, à parfum et médicinales</i>	44
8.3.3 <i>Volet structuration des filières de diversification végétale</i>	45

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 – EVOLUTION DE L'ALLOCATION BUDGETAIRE DU POSEI.....	1
FIGURE 2 – EVOLUTION DE L'ALLOCATION BUDGETAIRE PAR MESURE DU POSEI.....	2
FIGURE 3 – EVOLUTION DES MONTANTS PAYES (FEAGA + COMPLEMENT NATIONAL) ET DU TAUX D'EXECUTION FINANCIERE (FEAGA).....	3
FIGURE 4 – EVOLUTION DE LA REPARTITION (%) DES MONTANTS PAYES ENTRE « GROUPES » DE MESURES.....	4
FIGURE 5 – EVOLUTION DE L'IMPORTANCE (%) DES MONTANTS PAYES POUR LE RSA ET LES MESURES DE DIVERSIFICATION PAR RAPPORT AU MONTANT TOTAL PAYE DANS LE CADRE DU PROGRAMME POSEI.....	4
FIGURE 6 – EVOLUTION DU TAUX D'EXECUTION FINANCIERE DU RSA ET DES MESURES DE DIVERSIFICATION.....	5
FIGURE 7 – EVOLUTION DES MONTANTS PAYES PAR DOM POUR L'ENSEMBLE DES MESURES DU POSEI A L'EXCEPTION DES MESURES « RESEAUX DE REFERENCE » ET « ASSISTANCE TECHNIQUE ».....	5
FIGURE 8 – EVOLUTION DE LA REPARTITION (%) DES MONTANTS PAYES PAR DOM POUR L'ENSEMBLE DES MESURES DU POSEI A L'EXCEPTION DES MESURES « RESEAUX DE REFERENCE » ET « ASSISTANCE TECHNIQUE ».....	6
FIGURE 9 – EVOLUTION DE LA PART (%) DES MESURES DE DIVERSIFICATION ET DU RSA DANS LES MONTANTS TOTAUX PAYES PAR DOM (A L'EXCEPTION DES MESURES « RESEAUX DE REFERENCE » ET « ASSISTANCE TECHNIQUE »).....	6
FIGURE 10 – EVOLUTION DES MONTANTS PAYES (MILLIONS €) POUR LES MESURES DE DIVERSIFICATION ET LE RSA.....	7
FIGURE 11 – EVOLUTION DE LA REPARTITION (%) DES MONTANTS PAYES PAR DOM POUR LE RSA ET LES MESURES DE DIVERSIFICATION DU POSEI.....	7
FIGURE 12 - BILAN FINANCIER DES INTRODUCTIONS (ORIGINE UE), ANNEES 2006 A 2010, PAR CATEGORIE DE PRODUITS, TOUS DOM.....	10
FIGURE 13 – RSA. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES (MILLIONS €) PAR DOM.....	11
FIGURE 14 – RSA. REPARTITION (%) DES MONTANTS PAYES PAR DOM.....	12
FIGURE 15 – PRIMES ANIMALES. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES ET DU TAUX D'EXECUTION FINANCIERE DU FEAGA. (SOURCE : ASP).....	14
FIGURE 16 – PRIMES ANIMALES. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES PAR DISPOSITIF.....	15
FIGURE 17 – PRIMES ANIMALES. EVOLUTION DE LA REPARTITION DES MONTANTS PAYES PAR DISPOSITIF.....	15
FIGURE 18 – PRIMES ANIMALES. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES PAR DOM.....	16
FIGURE 19 – PRIMES ANIMALES. EVOLUTION DE LA REPARTITION DES MONTANTS PAYES PAR DOM.....	16
FIGURE 20 – PRIMES ANIMALES. EVOLUTION DE LA REPARTITION DU NOMBRE TOTAL DE TETES PRIMEES.....	17
FIGURE 21 – PRIMES ANIMALES. EVOLUTION DE LA REPARTITION DU NOMBRE TOTAL DE BENEFICIAIRES. (SOURCE : ASP).....	17
FIGURE 22 – PRIMES ANIMALES - ADMCA. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES PAR DOM.....	18
FIGURE 23 – PRIMES ANIMALES - ADMCA. EVOLUTION DE LA REPARTITION DES MONTANTS PAYES PAR DOM.....	18
FIGURE 24 – PRIMES ANIMALES - PAB. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES PAR DOM.....	18
FIGURE 25 – PRIMES ANIMALES - PAB. EVOLUTION DE LA REPARTITION DES MONTANTS PAYES PAR DOM.....	19

FIGURE 26 – PRIMES ANIMALES - PPR. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES PAR DOM.	19
FIGURE 27 – PRIMES ANIMALES - PPR. EVOLUTION DE LA REPARTITION DES MONTANTS PAYES PAR DOM.	20
FIGURE 28 – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES ET DU TAUX D'EXECUTION FINANCIERE DU FEAGA.	21
FIGURE 29 – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES PAR DOM.	22
FIGURE 30 – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE. EVOLUTION DE LA REPARTITION DES MONTANTS PAYES PAR DOM. (SOURCE : ODEADOM).	22
FIGURE 31 – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES PAR FILIERE.	23
FIGURE 32 – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE. EVOLUTION DE LA REPARTITION DES MONTANTS PAYES PAR FILIERE.	23
FIGURE 33 – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE - GUADELOUPE. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES PAR FILIERE.	24
FIGURE 34 – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE - GUADELOUPE. EVOLUTION DE LA REPARTITION DES MONTANTS PAYES PAR FILIERE. (SOURCE : ODEADOM).	24
FIGURE 35 – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE - MARTINIQUE. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES PAR FILIERE.	25
FIGURE 36 – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE - MARTINIQUE. EVOLUTION DE LA REPARTITION DES MONTANTS PAYES PAR FILIERE.	26
FIGURE 37 – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE - LA REUNION. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES PAR FILIERE. (SOURCE : ODEADOM).	27
FIGURE 38 – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE - LA REUNION. EVOLUTION DE LA REPARTITION DES MONTANTS PAYES PAR FILIERE. (SOURCE : ODEADOM).	27
FIGURE 39 – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE - GUYANE. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES PAR FILIERE.	28
FIGURE 40 – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE - GUYANE. EVOLUTION DE LA REPARTITION DES MONTANTS PAYES PAR FILIERE.	29
FIGURE 41 – IAV. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES ET DU TAUX D'EXECUTION FINANCIERE.	31
FIGURE 42 – IAV. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES PAR DOM.	32
FIGURE 43 – IAV. REPARTITION (%) DES MONTANTS PAYES PAR DOM.	33
FIGURE 44 – IAV. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES PAR FILIERE.	34
FIGURE 45 – IAV. REPARTITION (%) DES MONTANTS PAYES PAR FILIERE.	34
FIGURE 46 –DIVERSIFICATION VEGETALE. EVOLUTION DES AIDES PAR GRAND TYPE D'AIDE, TOUS DOM.	40
FIGURE 47 – DIVERSIFICATION VEGETALE. EVOLUTION DE LA REPARTITION DES AIDES PAR GRAND TYPE D'AIDE, TOUS DOM.	40
FIGURE 48 – DIVERSIFICATION VEGETALE. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES PAR DOM.	41
FIGURE 49 – DIVERSIFICATION VEGETALE. REPARTITION (%) DES MONTANTS PAYES PAR DOM.	42

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 – BUDGET NATIONAL PREVU EN 2010 ET COMPLEMENT NATIONAL PAYE (MILLIONS €).....	3
TABLEAU 2 – RSA. EVOLUTION DE L'ALLOCATION BUDGETAIRE ET DE SES CARACTERISTIQUES.....	8
TABLEAU 3 – RSA. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES ET DU TAUX D'EXECUTION FINANCIERE.....	9
TABLEAU 4 – RSA. EVOLUTION DES TAUX D'EXECUTION EN TONNAGE PAR CATEGORIE DE PRODUIT.....	9
TABLEAU 5 – RSA. EVOLUTION DES TONNAGES AYANT BENEFICIE DU RSA PAR CATEGORIE DE PRODUIT.....	9
TABLEAU 6 – RSA EVOLUTION DES MONTANTS DE L'AIDE RAPPORTE A LA TONNE PAR CATEGORIE DE PRODUIT.....	10
TABLEAU 7 – RSA REPARTITION DES CATEGORIES DE PRODUIT EN TONNAGE ET VOLUME D'AIDE.....	11
TABLEAU 8 – RSA – MONTANT (€ ET %) EN 2011.....	11
TABLEAU 9 – NOMBRE D'OPERATEURS IMPORTATEURS BENEFICIAIRES.....	13
TABLEAU 10 – PRIMES ANIMALES. EVOLUTION DE L'ALLOCATION BUDGETAIRE (MILLIONS €) ET DE SES CARACTERISTIQUES (SOURCE : ASP).....	13
TABLEAU 11 – PRIMES ANIMALES. ALLOCATION BUDGETAIRE NATIONALE (MILLIONS €) ET TAUX D'EXECUTION FINANCIERE DE CES FONDS.....	14
TABLEAU 12 – PRIMES ANIMALES. EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE TETES PRIMEES ET DE BENEFICIAIRES.....	15
TABLEAU 13 – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE. EVOLUTION DE L'ALLOCATION BUDGETAIRE (MILLIONS €) ET DE SES CARACTERISTIQUES.....	21
TABLEAU 14 – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE. ALLOCATION BUDGETAIRE NATIONALE (MILLIONS €) ET TAUX D'EXECUTION FINANCIERE DE CES FONDS.....	22
TABLEAU 15 – STRUCTURATION DE L'ELEVAGE - GUADELOUPE. EVOLUTION DU NOMBRE D'ADHERENTS ET DE BENEFICIAIRES.....	25
TABLEAU 16 - STRUCTURATION DE L'ELEVAGE - MARTINIQUE. EVOLUTION DU NOMBRE D'ADHERENTS ET DE BENEFICIAIRES.....	26
TABLEAU 17 - STRUCTURATION DE L'ELEVAGE - LA REUNION. EVOLUTION DU NOMBRE D'ADHERENTS ET DE BENEFICIAIRES.....	28
TABLEAU 18 - STRUCTURATION DE L'ELEVAGE - GUYANE. EVOLUTION DU NOMBRE D'ADHERENTS ET DE BENEFICIAIRES. (SOURCES : DAAF GUYANE).....	29
TABLEAU 19 - IAV. MONTANTS UNITAIRES DE L'AIDE ET CONDITIONS D'ELIGIBILITE 2010.....	30
TABLEAU 20 - IAV. EVOLUTION DE L'ALLOCATION BUDGETAIRE ET PART DANS LE PROGRAMME.....	31
TABLEAU 21 - IAV. ALLOCATION BUDGETAIRE NATIONALE (MILLIONS €) ET TAUX D'EXECUTION FINANCIERE DE CES FONDS.....	32
TABLEAU 22 - IAV. EVOLUTION DU NOMBRE D'ANIMAUX IMPORTES. (SOURCE : ODEADOM).....	35
TABLEAU 23.- RECAPITULATIF DES AIDES DU VOLET FRUITS ET LEGUMES, CULTURES VIVRIERES, RIZ ET FLEURS.....	37
TABLEAU 24 - DIVERSIFICATION VEGETALE. EVOLUTION DE L'ALLOCATION BUDGETAIRE ET DE SES CARACTERISTIQUES.....	39
TABLEAU 25 - DIVERSIFICATION VEGETALE. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES ET DU TAUX DE REALISATION PAR RAPPORT A L'ALLOCATION.....	40
TABLEAU 26 - DIVERSIFICATION VEGETALE. EVOLUTION DES MONTANTS PAYES ET DU TAUX DE REALISATION PAR RAPPORT AU BUDGET DEMANDE.....	40

TABLEAU 27 – DIVERSIFICATION VEGETALE – EVOLUTION DES TONNAGES AIDES	41
TABLEAU 28 - DIVERSIFICATION VEGETALE. VOLET FRUITS, LEGUMES, CULTURES	43
TABLEAU 29 - DIVERSIFICATION VEGETALE. VOLET FRUITS, LEGUMES, CULTURES VIVRIERES, FLEURS, RIZ. AIDE A LA TRANSFORMATION. EVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI.....	43
TABLEAU 30 - DIVERSIFICATION VEGETALE. VOLET FRUITS, LEGUMES, CULTURES VIVRIERES, FLEURS, RIZ. AIDE A LA COMMERCIALISATION HORS REGION DE PRODUCTION. EVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI (SOURCE : RAE 2010).....	44
TABLEAU 31. DIVERSIFICATION VEGETALE. VOLET FRUITS, LEGUMES, CULTURES VIVRIERES, FLEURS, RIZ. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES FILIERES. EVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI.....	44
TABLEAU 32 - DIVERSIFICATION VEGETALE. VOLET PLANTES AROMATIQUES, A PARFUM ET MEDICINALES. VANILLE. EVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI	45
TABLEAU 33 - DIVERSIFICATION VEGETALE. VOLET PLANTES AROMATIQUES, A PARFUM ET MEDICINALES. PLANTES A PARFUM. EVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI.....	45

1. Introduction

Ce bilan des réalisations présente une analyse globale de l'utilisation des ressources financières des mesures du programme POSEI à partir des données de suivi et de gestion relatives aux réalisations financières et physiques sur la période 2007-2011. Ces données sont issues des organismes payeurs, à savoir l'ASP et l'ODEADOM, des rapports annuels d'exécution et des interprofessions.

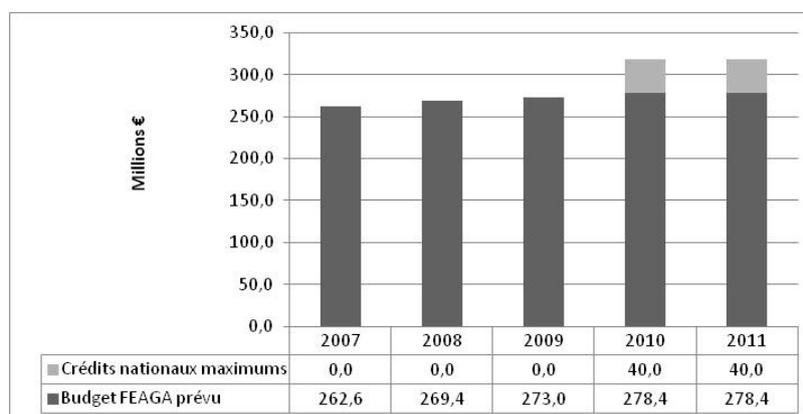
Un focus particulier est donné aux mesures concourant plus directement à la diversification des filières agricoles. Ce bilan des réalisations a été entrepris selon plusieurs axes : une analyse statique qui vise à établir une présentation synthétique et claire des réalisations financières et physiques des mesures, une analyse dynamique qui met en regard les évolutions constatées sur la période d'évaluation et une analyse par DOM. L'objectif de cette analyse est de mettre en évidence des résultats et des tendances de ces réalisations financières et physiques et sur la contribution des mesures faisant plus particulièrement l'objet de cette évaluation aux objectifs fixés en matière de diversification agricole.

Il est également important de noter que les données présentées ci-après ont été fournies pour la plupart en avril 2012 et certaines d'entre elles, notamment celles concernant l'année de réalisation 2011, n'étaient pas définitivement consolidées. Ces dernières n'ont pas fait l'objet d'une actualisation avec les données définitives disponibles en septembre/octobre 2012. Par contre, les données de synthèse, présentées dans le rapport exécutif final ont bien été actualisées.

2. Etat général des réalisations des mesures du POSEI

Le budget global du POSEI est passé de 262,6 millions € en 2007 à 278,4 millions € en 2011 issus du FEAGA auxquels s'ajoutent des crédits nationaux du CIOM depuis 2010. A l'exception de 2011, l'allocation budgétaire du programme POSEI a augmenté légèrement chaque année depuis 2007 (figure 1).

Figure 1 – Evolution de l'allocation budgétaire du POSEI

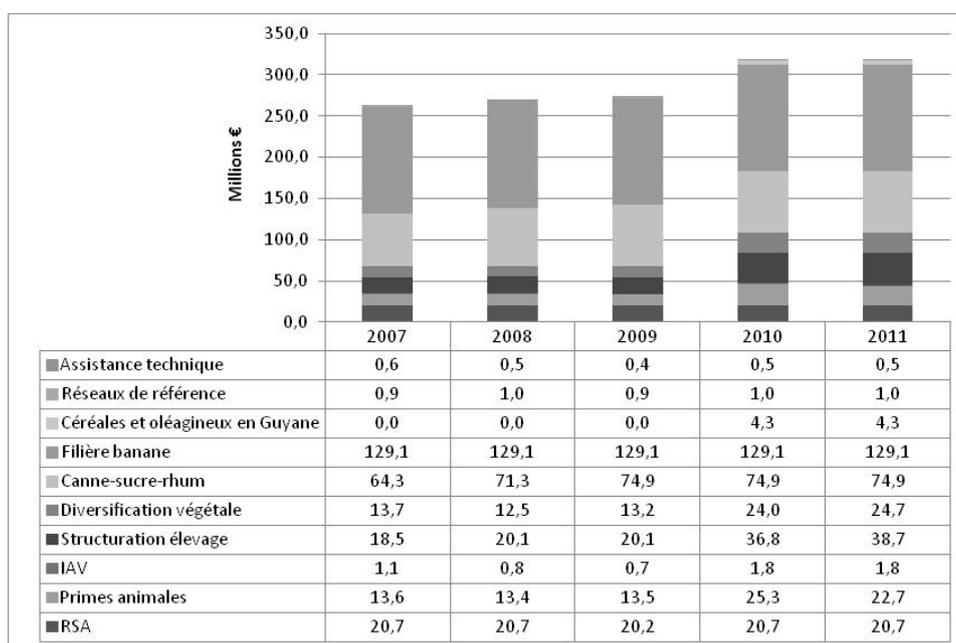


Source : ODEADOM.

Le POSEI se compose de 10 mesures (figure 2). Le budget reste assez stable de 2007 à 2009 pour chacune des mesures du POSEI, à l'exception de la mesure « canne-sucre-rhum ». Cette dernière, avec la mesure « banane », concentre près de 75 % du budget du programme en 2009.

Le budget des années 2010 et 2011 est marqué par l'abondement de 4 mesures ayant trait à la diversification à savoir les mesures « primes animales », « importation d'animaux vivants », « structuration de l'élevage » et « diversification végétale ». Le montant alloué au RSA reste stable au fil des années, tel que défini par le règlement européen.

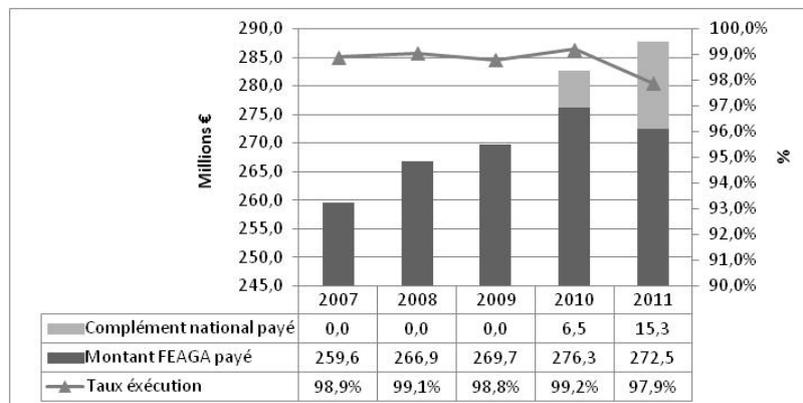
Figure 2 – Evolution de l'allocation budgétaire par mesure du POSEI



Source : ODEADOM.

Parallèlement au budget, les montants totaux payés dans le cadre du programme POSEI France ont augmenté de 28,2 millions € depuis 2007 pour atteindre 287,8 millions € en 2011 (figure 3). Le taux d'exécution financière des fonds FEAGA alloués au programme est, quant à lui, resté toujours très élevé (environ 99 %) au cours de ces années.

Figure 3 – Evolution des montants payés (FEAGA + complément national) et du taux d'exécution financière (FEAGA).



Source : ODEADOM.

Sur le crédit national complémentaire du CIOM venu abonder en 2010 et en 2011 quatre mesures de diversification, 6,5 millions ont été dépensés en 2010 et 16,2 millions € en 2011 (données actualisées en 2013).

En 2010, seules les mesures « Structuration de l'élevage » et « Importation d'animaux vivants » ont engendré des paiements issus de ces fonds nationaux alors qu'en 2011, on retrouve toujours la mesure « Structuration de l'élevage » avec la mesure « Primes animales ».

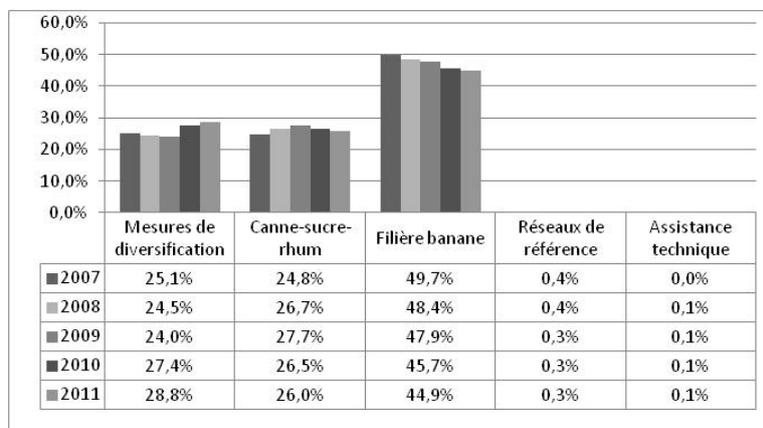
Tableau 1 – Budget national prévu en 2010 et complément national payé (millions €).

Mesures concernées	2010		2011	
	Budget national maximal (M €)	Complément national payé (M €)	Budget national maximal (M €)	Complément national payé (M €)
Primes animales	11	/	10	3,3
IAV	1	0,6	1	0
Structuration de l'élevage	17	5,9	19	12,9
Diversification végétale	11	/	10	0
Total	40	6,5	40	16,2

Source: ODEADOM.

La figure suivante présente l'évolution de la répartition des montants payés entre différents « groupes » de mesures. La mesure « Réseaux de référence » et le programme d'assistance technique ont consommé moins de 1 % de l'ensemble du budget initial depuis 2007. La mesure en faveur de la filière banane consomme de 45 à 50 % de ces derniers avec toutefois une légère diminution au profit de la mesure « canne – sucre – rhum » de 2007 à 2009 et des cinq mesures qui font l'objet de cette évaluation (quatre mesures de diversification et RSA) en 2011. Ces deux derniers « groupes » de mesures représentent chacun environ de 25 % à 30% des montants payés.

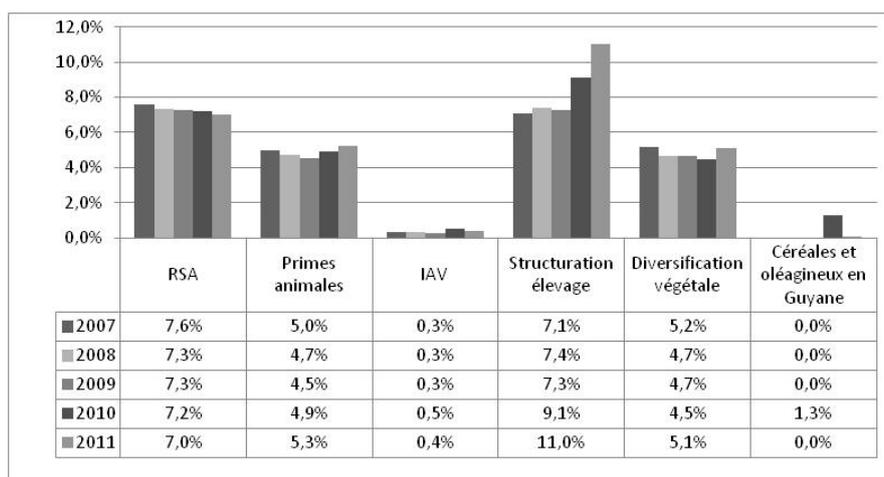
Figure 4 – Evolution de la répartition (%) des montants payés (FEAGA + complément national) entre « groupes » de mesures.



Source : ODEADOM.

La figure 5 montre la part que représentent individuellement le RSA et les mesures de diversification au sein du POSEI. La mesure « Structuration de l'élevage » et le RSA représentent la part la plus importante des dépenses (respectivement 11,0 % et 7,0 % en 2011), suivis des mesures « Primes animales » et « Diversification végétale » (respectivement 5,3 % et 5,1 % en 2011). La mesure « Importation d'animaux vivants » ne compte que pour 0,4 % alors que la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » ouverte en 2010 n'a engendré presque aucun paiement en 2011. A noter que la mesure « Structuration de l'élevage » enregistre une hausse de près de 4% de 2007 à 2011.

Figure 5 – Evolution de l'importance (%) des montants payés (FEAGA + complément national) pour le RSA et les mesures de diversification par rapport au montant total payé dans le cadre du programme POSEI.

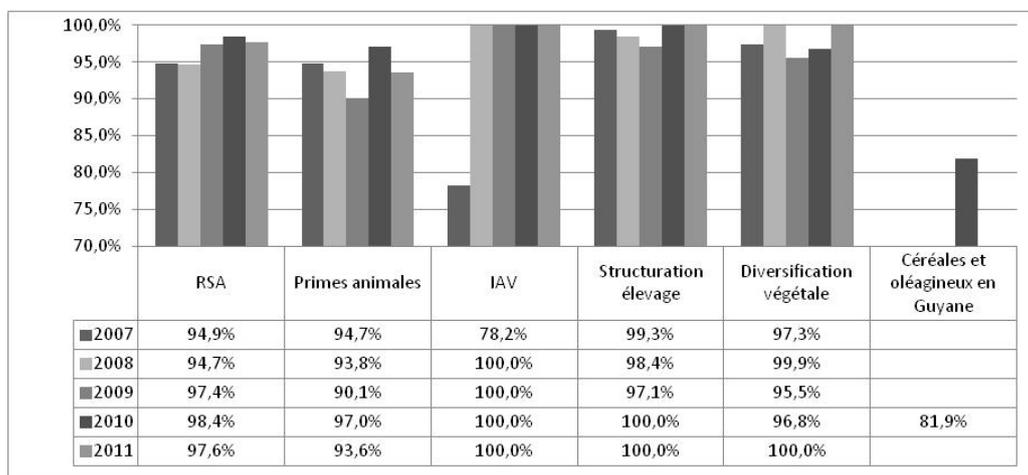


Source : ODEADOM.

Le taux d'exécution financière de l'ensemble des mesures de diversification et du RSA dépasse les 95 % en 2011 (figure 6), à l'exception de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » (81,9 % en 2010 et 0,0% en 2011), et après parfois avoir connu un démarrage plus mitigé, à l'instar de la mesure « Importation d'animaux vivant » dont le taux d'exécution était inférieur en 80 % en 2007 pour ensuite atteindre 100 % les années

suivantes. De manière générale et en dépit de légères fluctuations, ce taux progresse pour l'ensemble de ces mesures de diversification et le RSA.

Figure 6 – Evolution du taux d'exécution financière (FEAGA) du RSA et des mesures de diversification.

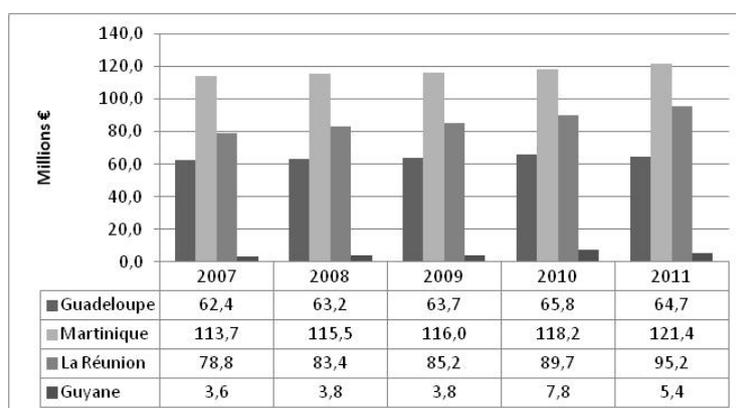


Source : ODEADOM

3. Synthèse générale par DOM

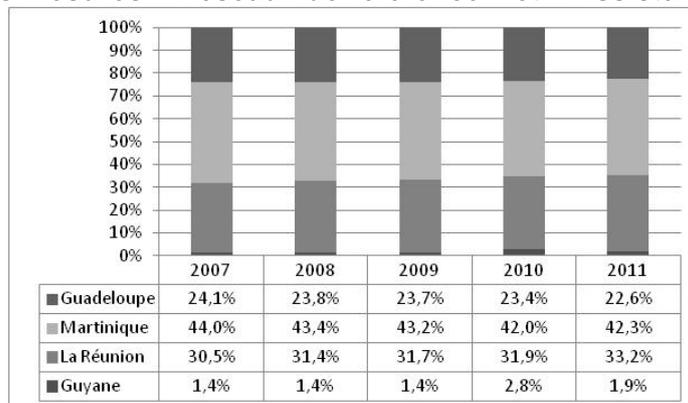
La Martinique est le premier département bénéficiaire du programme POSEI avec 121,4 millions € payés en 2011 (figure 7), soit 42,3 % des dépenses de cette année (figure 8). La Réunion, qui est le département enregistrant la plus forte hausse des montants payés de 2007 à 2011 (+16,4 millions €), arrive en seconde position (95,2 millions € ou 33,2 % en 2011). La Guadeloupe vient en troisième position avec 64,7 millions €, soit 22,6% des fonds. Les montants payés en Guyane restent marginaux (1,9 % ou 5,4 millions €).

Figure 7 – Evolution des montants payés (FEAGA + complément national) par DOM pour l'ensemble des mesures du POSEI à l'exception des mesures « Réseaux de référence » et « Assistance technique ».



Source : ODEADOM.

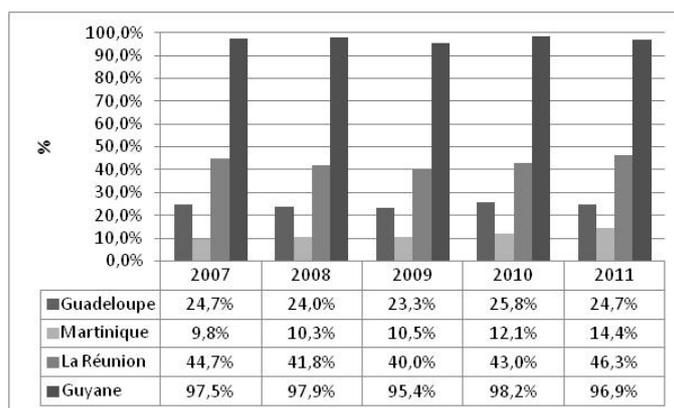
Figure 8 – Evolution de la répartition (%) des montants payés (FEAGA + complément national) par DOM pour l'ensemble des mesures du POSEI à l'exception des mesures « Réseaux de référence » et « Assistance technique ».



Source : ODEADOM.

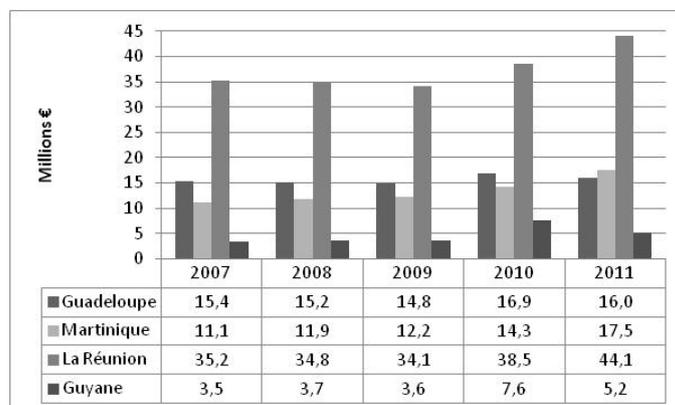
Si la Guyane dispose du plus petit budget (5,4 millions €), la quasi-totalité de ce dernier (96,9% en 2011) est consacré aux mesures de diversification et au RSA (figure 9), soit 5,2 millions € en 2011 (figure 10) ; les cultures traditionnelles (banane et canne à sucre) y sont en effet peu présentes et soutenues, voire pas du tout pour la filière banane. A l'opposé, les mesures de diversification et le RSA, avec 17,5 millions € payés en 2011, ne représentent que **14,4 % des montants payés en Martinique** en dépit d'une légère progression depuis 2007 (+ 4,6 %). Ces montants comptent pour **46,3 % à la Réunion** en 2011 et **24,7 % en Guadeloupe**.

Figure 9 – Evolution de la part (%) des mesures de diversification et du RSA dans les montants totaux payés (FEAGA + complément national) par DOM (à l'exception des mesures « Réseaux de référence » et « Assistance technique »).



Source : ODEADOM.

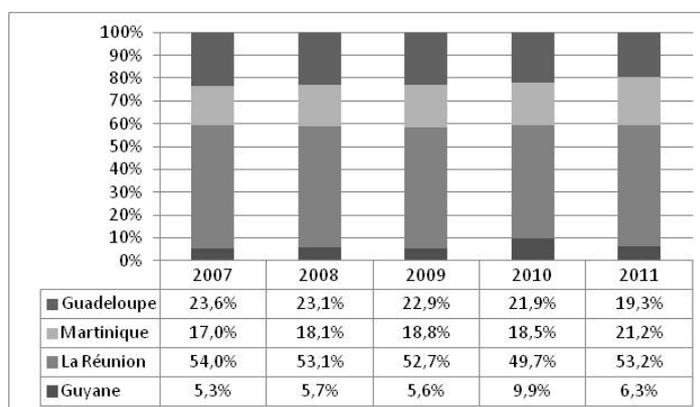
Figure 10 – Evolution des montants payés (FEAGA + complément national) pour les mesures de diversification et le RSA.



Source : ODEADOM.

La Réunion représente près de la moitié (53,2 % en 2011) des dépenses consacrées au RSA et aux mesures de diversification avec 44,1 millions € payés (figure 11) malgré une diminution de cette part observée depuis 2007 (figure 9). La Guadeloupe et la Martinique absorbent toutes deux environ 20 % de ces dépenses alors que cette part s'élève à 6 % pour la Guyane.

Figure 11 – Evolution de la répartition (%) des montants payés (FEAGA + complément national) par DOM pour le RSA et les mesures de diversification du POSEI.



Source : ODEADOM.

4. RSA

4.1 Description de la mesure

Le régime spécifique d'approvisionnement vise à alléger les surcoûts générés par la situation géographique des DOM (éloignement, insularité, étroitesse des marchés) en aidant les opérateurs à importer des matières premières (subvention à l'importation d'origine UE ou exonération de droits de douane pour les importations en provenance de pays tiers), destinées par ordre de priorité à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires et à l'alimentation humaine.

En l'absence d'industriel de l'alimentation du bétail en Guyane, les opérateurs guyanais ont la possibilité de bénéficier du RSA pour des produits finis destinés à l'alimentation du bétail (et non pas seulement pour les matières premières).

Dans la limite de plafonds fixés à l'annexe 2 du règlement n° 793/2006 de la Commission européenne, les opérateurs peuvent réexporter des produits transformés ayant bénéficié du RSA vers certains pays tiers dans le cadre du commerce régional sans avoir à rembourser les aides dont ils ont bénéficié pour importer la matière première les constituant.

4.2 Synthèse générale

L'allocation budgétaire du RSA est constante depuis le début de la programmation, diminuant donc relativement par rapport au budget global de POSEI qui a augmenté, en particulier en 2010 et en 2011, avec le budget complémentaire du CIOM (tableau 2).

Tableau 2 – RSA. Evolution de l'allocation budgétaire et de ses caractéristiques.

	2007	2008	2009	2010	2011
Allocation budgétaire	20,7	20,7	20,7	20,7	20,7
% POSEI (hors CIOM)	7,9%	7,7%	7,6%	7,4%	7,4%
% mesures de diversification et RSA	30,2%	30,2%	30,2%	28,0%	28,4%

Source: ODEADOM.

Les montants payés sont quasiment au maximum (tableau 3), les quotas étant atteints dès octobre ou novembre de chaque année pour la plupart des catégories de produit, en particulier pour les céréales qui représentent à elles seules, 89% de l'allocation budgétaire totale du RSA et 96 % des tonnages (tableau 7).

Tableau 3 – RSA. Evolution des montants payés et du taux d'exécution financière

	2007	2008	2009	2010	2011
Montant payé	19 633 602	19 936 978	19 639 279	20 377 712	20 212 157
Taux exécution	94,8%	96,3%	94,9%	98,4%	97,6%

Source: ODEADOM.

Tableau 4 – RSA. Evolution des taux d'exécution en tonnage par catégorie de produit

Taux exécution	2007	2008	2009	2010	2011
Céréales destinées à la consommation humaine, à l'alimentation animale et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine	96%	98%	98%	99%	99%
Préparation aliments animaux bio					16%
Huiles végétales	98%	91%	99%	98%	97%
Préparations de fruits et légumes	91%	85%	93%	97%	87%
Produits laitiers	73%	85%	91%	95%	99%
Intrants, semences et plants	66%	48%	100%	100%	100%

Source: ODEADOM.

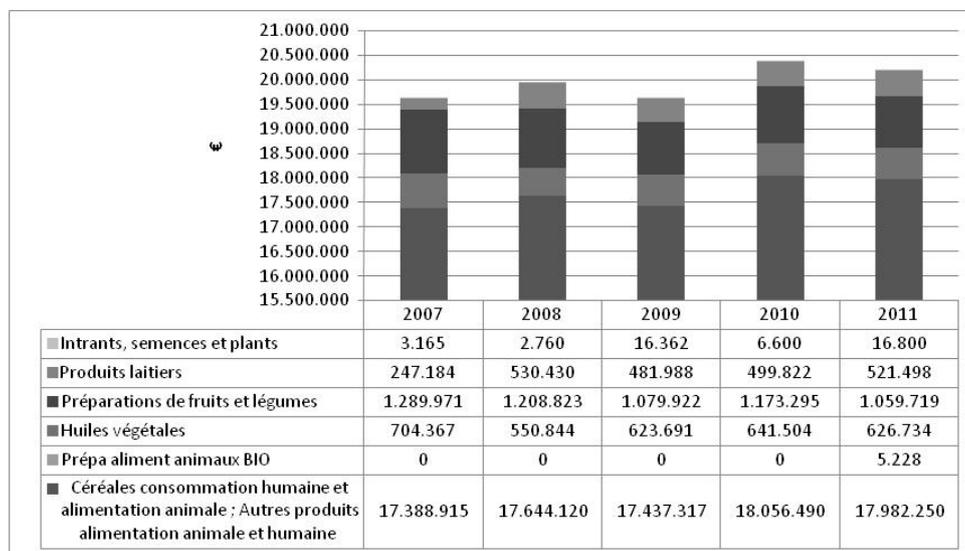
Tableau 5 – RSA. Evolution des tonnages ayant bénéficié du RSA par catégorie de produit

Tonnages	2007	2008	2009	2010	2011
Céréales destinées à la consommation humaine, à l'alimentation animale et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine	301 156	307 893	304 193	315 597	311 275
Préparation aliments animaux bio					39
Huiles végétales	6 076	4 789	5 398	5 552	5 428
Préparations de fruits et légumes	3 632	3 347	2 926	3 216	2 865
Produits laitiers	2 604	5 343	4 811	4 981	5 050
Intrants, semences et plants	26	23	136	55	140
Total (UE)	313 494	321 395	317 464	329 401	324 797

Source: ODEADOM.

L'évolution du tonnage suit précisément l'évolution des budgets alloués, dans la mesure où les volumes sont contingentés et les aides rapportées à la tonne quasi constantes. Le contingent RSA en provenance des pays tiers a été augmenté de 65.000 tonnes environ à 141.000 tonnes entre 2007 et 2008.

Figure 12 - Bilan financier des introductions (origine UE), années 2006 à 2010, par catégorie de produits, tous DOM



Source : ODEADOM.

L'essentiel des importations aidées sont les céréales qui sont principalement destinées à l'alimentation animale et dans une moindre mesure à la consommation humaine (essentiellement du blé pour la meunerie).

Tableau 6 – RSA Evolution des montants de l'aide rapporté à la tonne par catégorie de produit

Montants en €	2007	2008	2009	2010	2011
Céréales destinées à la consommation humaine, à l'alimentation animale et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine	58	57	57	57	58
Préparation aliments animaux bio					134
Huiles végétales	116	115	116	116	115
Préparations de fruits et légumes	355	361	369	365	370
Produits laitiers	95	99	100	100	103
Intrants, semences et plants	122	120	120	120	120
Total	63	62	62	62	62

Source: ODEADOM. Calculs ADE-Pollen-Proteis.

Tableau 7 – RSA Répartition des catégories de produit en tonnage et volume d'aide

Réalisations 2011	Répartition en tonnage	Répartition en volume d'aide
Céréales destinées à l'alimentation animale, à la consommation humaine, et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine	95,8%	89,0%
Préparation aliments animaux bio	0,0%	0,0%
Huiles végétales	1,7%	3,1%
Préparations de fruits et légumes	0,9%	5,2%
Produits laitiers	1,6%	2,6%
Intrants, semences et plants	0,0%	0,1%
Total	100%	100%

Source: ODEADOM. Calculs ADE-Pollen-Proteis.

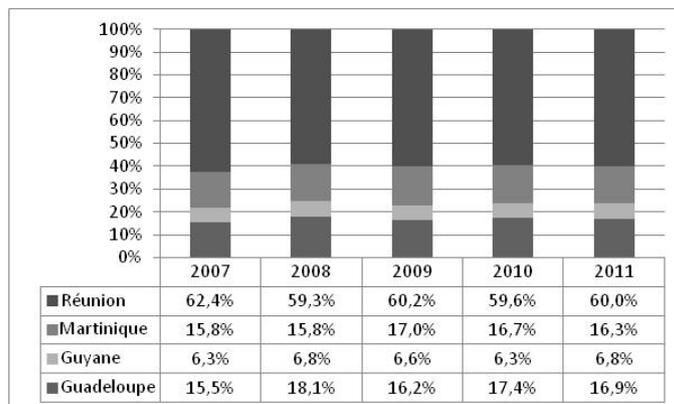
La Réunion est le DOM principal bénéficiaire avec **60 % de l'allocation globale en 2010**. C'est aussi le DOM qui affiche un taux d'exécution de 100 %, alors que la Guyane affiche le taux d'exécution le plus faible.

Tableau 8 – RSA – Montant (€ et %) en 2011.

DOM	RSA payé (€)	%
Guadeloupe	3.418.614	16,9%
Martinique	1.383.880	6,8%
Guyane	3.290.556	16,3%
La Réunion	12.119.179	60,0%
Total	20.212.229	100,0%

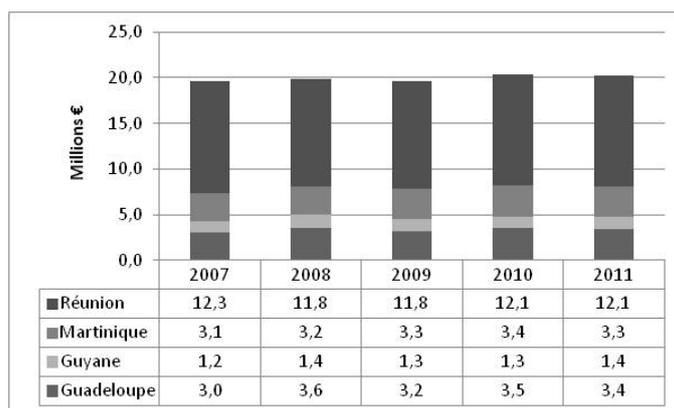
Source: ODEADOM. Calculs ADE-Pollen-Proteis

Figure 13 – RSA. Evolution des montants payés (millions €) par DOM.



Source : ODEADOM.

Figure 14 – RSA. Répartition (%) des montants payés par DOM.



Source : ODEADOM.

En 2011, 44 opérateurs ont bénéficié du RSA (tableau 9) avec un total de 2 209 certificats. Ce sont essentiellement des industries agro-alimentaires ayant une part de négoce, et transformant surtout des produits importés, certains intégrant des produits locaux (meuneries, fabricants d'aliments pour animaux, huileries, confituriers).

Ceci concerne principalement les opérations d'introduction de marchandises à partir de l'Union européenne et on constate une légère augmentation due principalement à l'ouverture de la gamme des produits aidés.

Tableau 9 – Nombre d'opérateurs importateurs bénéficiaires

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre	30	32	34	38	38	40

Source: ODEADOM.

Le **profil des opérateurs bénéficiaires du RSA** est présenté dans le cadre de la réponse à la question 2 du questionnaire évaluatif (cf. 6.2).

5. Mesure « Primes animales »

5.1 Description de la mesure

Les primes animales, seules aides directes des mesures de diversification du POSEI, comportent trois dispositifs :

- L'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA), avec une prime de base et un complément par veau qui est l'équivalent de l'ancienne PMTVA (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) mise en place en métropole
- La prime à l'abattage (PAB), avec une prime de base et un complément gros bovins.
- La prime aux petits ruminants (PPR)

Les bénéficiaires de cette mesure sont les éleveurs détenteurs de ruminants respectant les conditions d'attribution dont la conditionnalité, et éventuellement des associations, des coopératives ou des groupements d'éleveurs. L'organisme payeur de cette mesure est l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

5.2 Synthèse générale

Le budget de la mesure « Primes animales » a sensiblement augmenté en 2010 ainsi qu'en 2011 et s'élève à 25,28 millions € dont 11 millions sont issus du complément national (tableau 10). Cette mesure compte pour 8,1% de l'ensemble des mesures du POSEI en 2011 et 23,3 % des mesures de diversification et du RSA (contre 20 % en 2009).

Tableau 10 – Primes animales. Evolution de l'allocation budgétaire (millions €) et de ses caractéristiques (Source : ASP).

	2007	2008	2009	2010	2011
Allocation budgétaire (millions €)	13,60	13,40	13,53	25,28 ¹	22,66 ²
% POSEI	5,2%	5,0%	5,0%	7,9%	8,3%
% mesures de diversification et RSA	20,1%	19,8%	20,0%	22,4%	23,3%

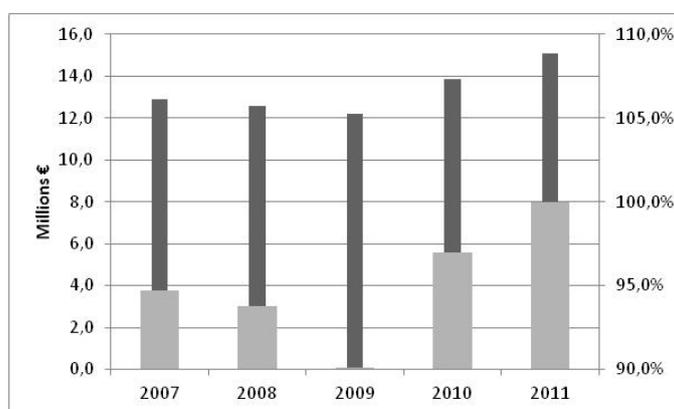
Source: ASP.

¹ Dont 11 millions € sont issus du complément national.

² Dont 10 millions € sont issus du complément national.

Le taux d'exécution financière des montants FEAGA (figure 15) a légèrement chuté de 2007 (94,7 %) à 2009 (90,1 %). Un stabilisateur avait été appliqué en 2008 et 2009 après une estimation prévisionnelle du montant total d'aides à payer à partir des données statistiques sur les bovins de la BDNI (base de données nationale d'identification) mais l'importance des stabilisateurs avait été surévaluée, entraînant une sous-consommation de l'enveloppe budgétaire. En 2010, l'allocation budgétaire a donc été augmentée et aucun stabilisateur n'a du être appliqué ; le taux d'exécution du FEAGA est alors remonté à 97,0 % en 2010 et à 100% en 2011. A noter que le montant issu du complément national n'a pas été mobilisé en 2010 mais l'a été en 2011 à hauteur de 33% (tableau 11).

Figure 15 – Primes animales. Evolution des montants payés et du taux d'exécution financière du FEAGA. (Source : ASP).



Source : ASP.

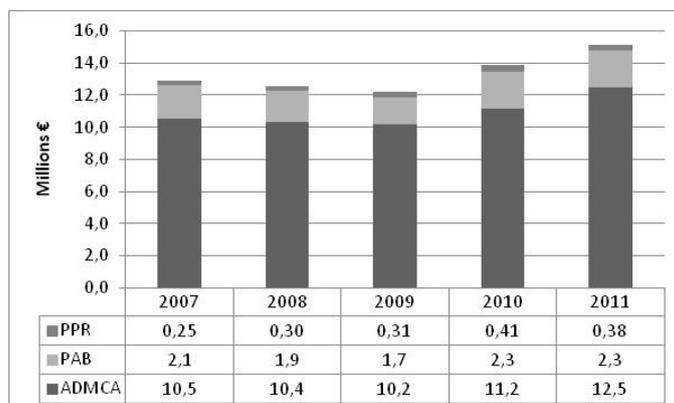
Tableau 11 – Primes animales. Allocation budgétaire nationale (millions €) et taux d'exécution financière de ces fonds.

Année	Budget national prévu (€)	Complément national payé	
		€	%
2010	11.000.000	0	0 %
2011	10.000.000	3.288.721	33%

Source: ASP.

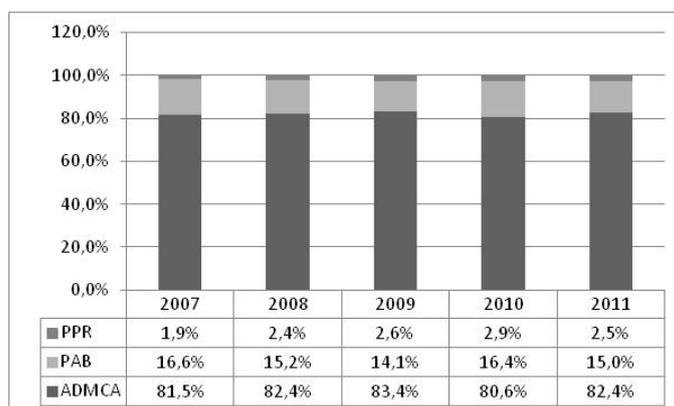
Les montants payés au titre de cette mesure ont augmenté en 2010 et en 2011 pour chacun des trois dispositifs la composant et après trois années de relative stabilité (figure 16). De même, la répartition de ces montants entre les dispositifs n'enregistre que peu de variations de 2007 à 2011 (figure 17).

Figure 16 – Primes animales. Evolution des montants payés par dispositif.



Source : ASP.

Figure 17 – Primes animales. Evolution de la répartition des montants payés par dispositif.



Source : ASP.

Outre l'absence de stabilisateurs en 2010 et 2011, l'augmentation du nombre de bénéficiaires et d'animaux primés (tableau 12) a également contribué la hausse des montants payés.

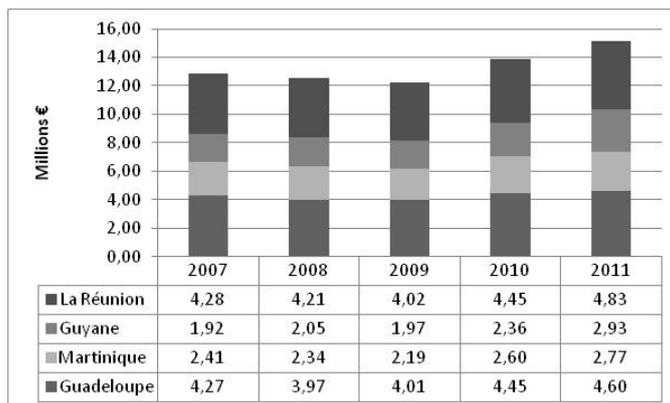
Tableau 12 – Primes animales. Evolution du nombre total de têtes primées et de bénéficiaires.

		2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de têtes primées		71 335	72 565	76 725	79 989	78 123
Nombre de bénéficiaires	ADMCA	2 250	2 174	2 150	2 273	2 262
	PAB	1 130	940	1 023	1 155	1 235
	PPR	184	255	225	239	257

Source : ASP.

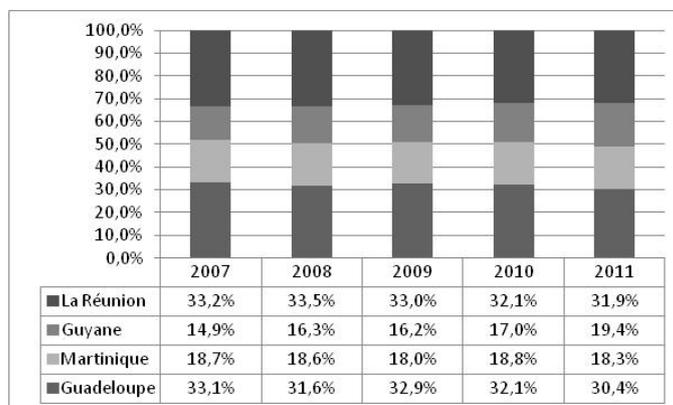
La Réunion et la Guadeloupe sont les deux départements qui mobilisent le plus cette mesure avec chacun entre 4,5 et 5 millions € de montants payés en 2011 (figure 18), soit plus de 30 % du total (figure 19). La Martinique et la Guyane, avec respectivement 2,77 et 2,93 millions €, comptent pour 19,4 % et 18,3 %. Ces parts sont relativement stables depuis 2007.

Figure 18 – Primes animales. Evolution des montants payés par DOM.



Source : ASP.

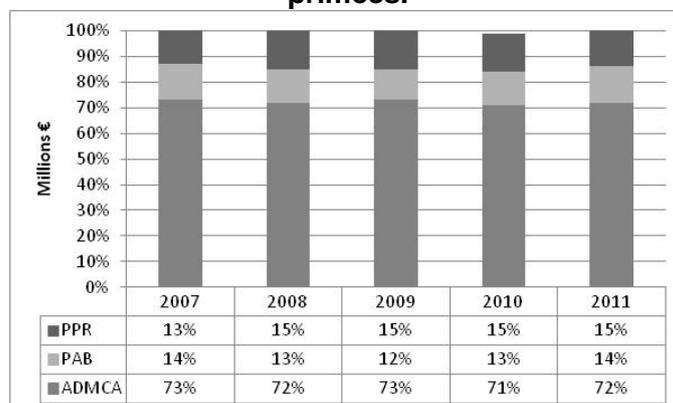
Figure 19 - Primes animales. Evolution de la répartition des montants payés par DOM.



Source : ASP.

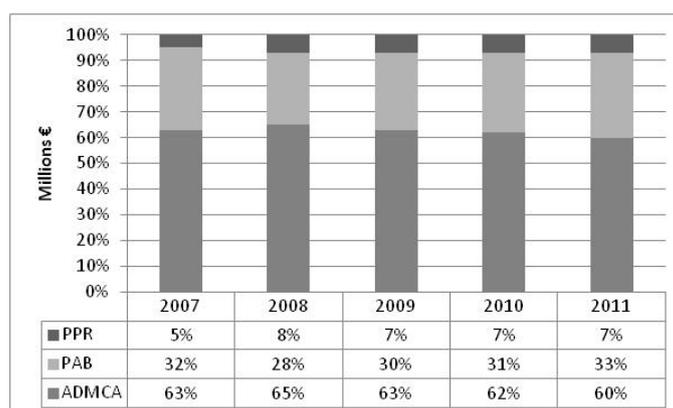
L'ADMCA est le dispositif qui concentre (figure 20) la majorité des têtes primées (72 % en 2011) alors que la PPR en compte 15 %. A noter que 14 % de ces animaux sont concernés par la PAB. En termes de bénéficiaires, l'ADMCA en comptabilise 60 % en 2011 pour 33 % pour la PAB et seulement 7% pour la PPR (figure 21). Ces répartitions varient peu de 2007 à 2011.

Figure 20 – Primes animales. Evolution de la répartition du nombre total de têtes primées.



Source : ASP.

Figure 21 – Primes animales. Evolution de la répartition du nombre total de bénéficiaires. (Source : ASP)



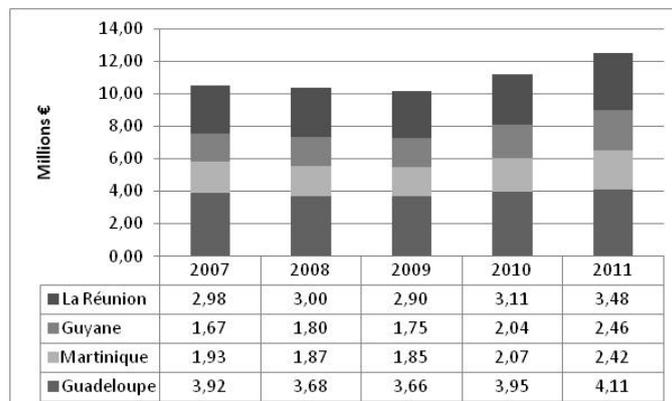
Source : ASP.

A titre d'information complémentaire et plus qualitative, selon les données de l'ODEADOM³, la Guadeloupe a le cheptel bovin le plus important, cheptel qui dépasse globalement les 75.000 têtes. La Réunion se situe en seconde position, avec un cheptel (2006) d'environ 36.000 têtes, en forte progression. Au contraire, la Martinique a connu une chute marquée de son cheptel de plus de 40% en 20 ans avec environ 24.000 têtes en 2006. Le cheptel guyanais s'élève à environ 13.000 têtes en 2006.

La Guadeloupe est le département qui sollicite le plus l'ADMCA (4,11 millions € ou 33 % en 2011) suivie de la Réunion (3,48 millions € ou 28 %). La Martinique et la Guyane ont enregistré toutes deux près de 2,5 millions € de paiements, soit environ de 20 % chacune (figures 22 et 23).

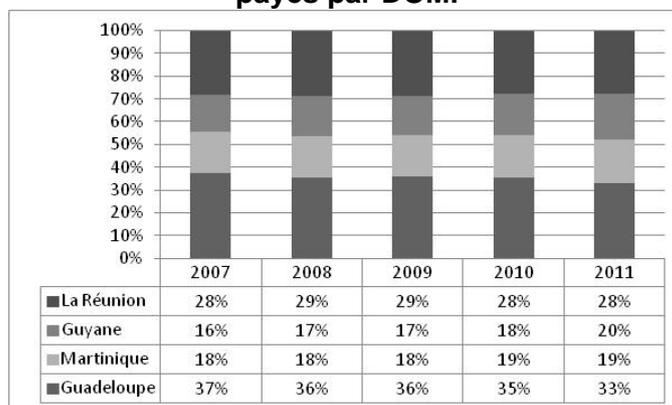
³ Source : l'ODEADOM depuis 25 ans au service de l'agriculture d'outremer, p.45-49

Figure 22 – Primes animales - ADMCA. Evolution des montants payés par DOM.



Source : ASP.

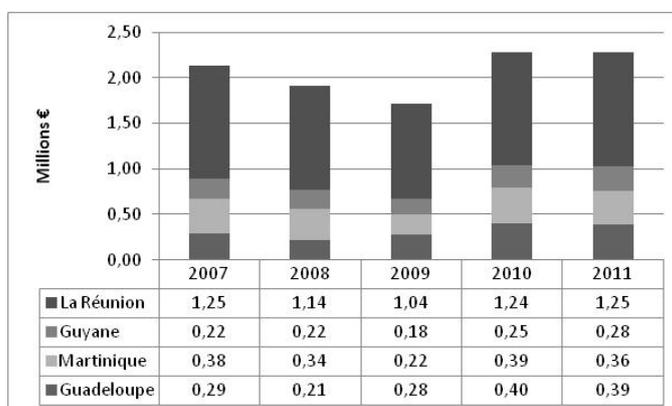
Figure 23. Primes animales - ADMCA. Evolution de la répartition des montants payés par DOM.



Source : ASP.

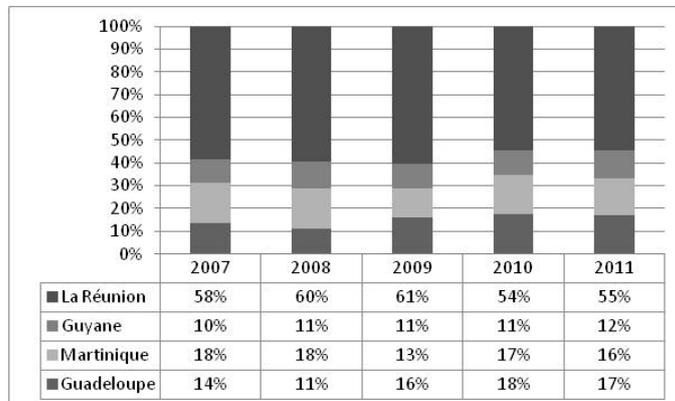
Concernant la PAB, la majorité des dépenses est effectuée à la Réunion (1,25 millions € soit 55 % du total des montants payés en 2011). La Guadeloupe (17 %), la Martinique (16 %) et la Guyane (12 %) comptabilisent chacune moins de 0,5 millions € de paiements (figures 24 et 25).

Figure 24 – Primes animales - PAB. Evolution des montants payés par DOM.



Source : ASP.

Figure 25 – Primes animales - PAB. Evolution de la répartition des montants payés par DOM.

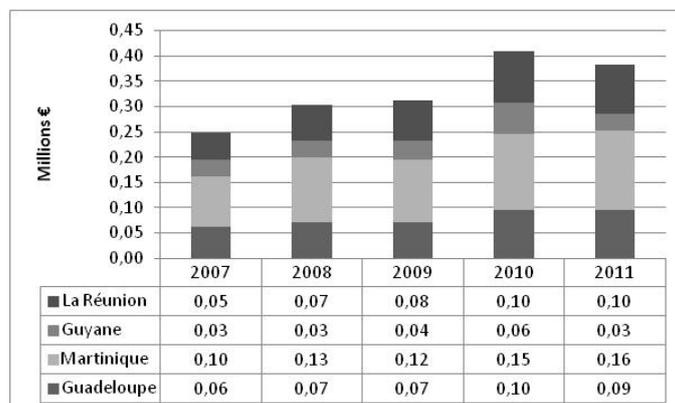


Source : ASP.

Concernant les petits ruminants, selon la même source de l'ODEADOM, l'élevage caprin est historiquement développé en Guadeloupe et à la Réunion, avec des cheptels de plus de 30.000 têtes. A la Martinique, l'élevage caprin est en chute de plus de 50% depuis 25 ans (1984) avec environ 8.000 têtes en 2006.

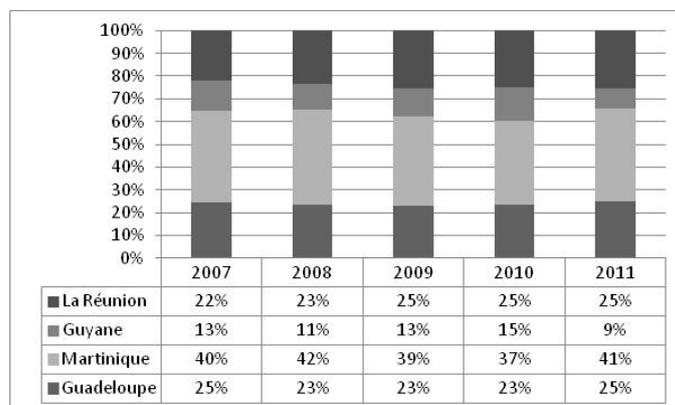
La Martinique enregistre néanmoins les paiements les plus importants dans le cadre du dispositif PPR (0,16 million €, soit 41 %). Les autres départements ont payé des montants inférieurs ou égaux à 0,1 million € (figures 26 et 27).

Figure 26 – Primes animales - PPR. Evolution des montants payés par DOM.



Source : ASP.

Figure 27. Primes animales - PPR. Evolution de la répartition des montants payés par DOM.



Source : ASP.

Le **profil des bénéficiaires, le taux de pénétration ainsi que les montants moyens, maximum et minimum** payés au titre de cette mesure sont abordés dans le cadre de la réponse à la question 2 du questionnaire évaluatif (cf. 6.2).

6. Mesure « Structuration de l'élevage »

6.1 Description de la mesure

La mesure « Structuration de l'élevage » se décline en quatre programmes d'actions, chacun spécifique à un département d'outre-mer. Les aides déployées au sein de ces programmes ont été adaptées aux réalités agricoles locales. Il est cependant possible de caractériser trois grands types d'aides mis en œuvre au titre de cette mesure :

- Les aides aux éleveurs ;
- Les aides aux structures ;
- Le soutien à l'animation des programmes et des structures.

Les aides soutiennent l'ensemble des filières d'élevage (bovins viande et lait, porcins, ovins, caprins, cunicole et avicole).

En Guadeloupe, Martinique et à la Réunion, les interprofessions sont en charge du pilotage des programmes de la mesure « Structuration de l'élevage » sur le terrain. En Guyane, où les professionnels de l'élevage ont commencé à se regrouper en interprofession en 2010, c'est la DAAF, qui assure le pilotage de la mesure.

Les interprofessions regroupent les quatre maillons de la filière suivants :

- La production : les éleveurs, les multiplicateurs et les sélectionneurs ;
- L'approvisionnement : l'alimentation animale, les produits vétérinaires ;
- L'abattage, la découpe, la transformation ;
- Les distributeurs : les grandes surfaces et les détaillants (bouchers).

6.2 Synthèse générale

L'allocation budgétaire de la mesure « Structuration de l'élevage » s'est considérablement accrue en 2010 avec un apport national de 19 millions € pour porter le budget à 38,7 millions € (tableau 13). La part que représente cette allocation dans l'ensemble du programme a progressé de 7,1 % en 2007 à 12,2 % en 2011. La part de cette mesure dans le budget consacré aux mesures de diversification et au RSA augmente également (27,4 % en 2007 et 34,3 % en 2011).

Ce complément national de 2010 et 2011 a permis l'introduction de nouvelles filières pouvant bénéficier des aides, dont les filières aquacole et apicole, l'introduction de nouvelles actions et la revalorisation de certaines aides.

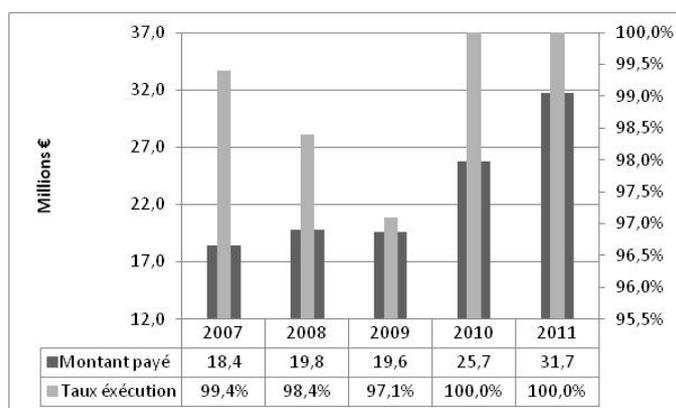
Tableau 13 – Structuration de l'élevage. Evolution de l'allocation budgétaire (millions €) et de ses caractéristiques.

	2007	2008	2009	2010	2011
Allocation budgétaire (millions €)	18,5	20,1	20,1	36,8 ⁴	38,7 ⁵
% POSEI	7,1%	7,5%	7,4%	11,6%	12,2%
% mesures de diversification et RSA	27,4%	29,8%	29,7%	32,6%	34,3%

Source: ODEADOM.

Les montants payés dans le cadre de cette mesure ont également augmenté en 2010 et 2011 pour atteindre 31,7 millions € (figure 28) cette dernière année. Le taux d'exécution financière du FEAGA reste très élevé (100 % en 2011) mais il est inférieur pour le complément national (63,3 %) avec 12 millions € dépensés sur les 19 millions € initialement prévus (tableau 14).

Figure 28 – Structuration de l'élevage. Evolution des montants payés et du taux d'exécution financière du FEAGA.



Source : ODEADOM.

⁴ Dont 17 millions € sont issus du complément national.

⁵ Dont 19 millions € sont issus du complément national.

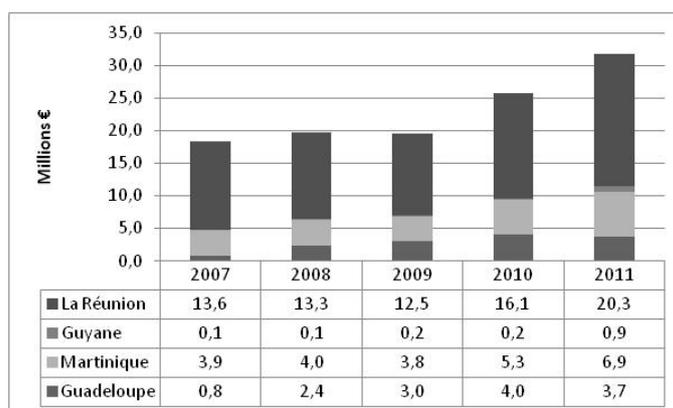
Tableau 14 – Structuration de l'élevage. Allocation budgétaire nationale (millions €) et taux d'exécution financière de ces fonds.

Année	Budget national prévu (€)	Complément national payé	
		€	%
2010	17.000.000	5.916.567	34,8 %
2011	19.000.000	12.032.710	63,3 %

Source: ODEADOM.

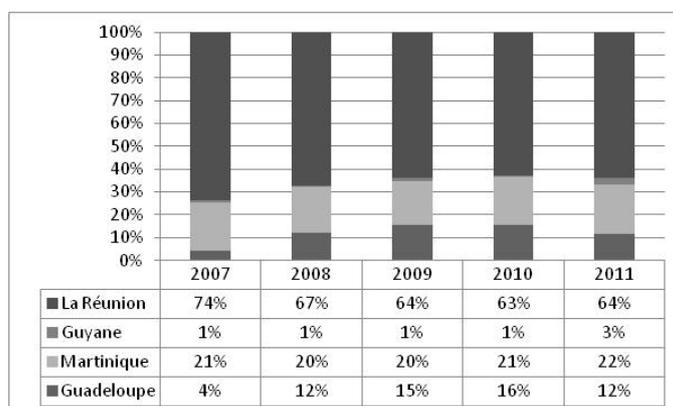
La Réunion est le bénéficiaire majoritaire avec 20,3 millions € payés en 2010, soit 64 % des aides accordées au titre de cette mesure dans l'ensemble des DOM (figures 29 et 30). La Martinique représente 22 % de ces paiements en 2011 et la Guadeloupe, après avoir été relativement marginale en termes de paiements (4 % en 2007), concentre 12 % d'entre eux en 2011. La Guyane, quant à elle, mobilise assez peu cette mesure (3 % en 2011) ; les filières animales guyanaises rencontrent toujours des difficultés pour s'organiser et bénéficier des aides du POSEI malgré l'amorce de création d'une interprofession toujours en cours.

Figure 29 – Structuration de l'élevage. Evolution des montants payés par DOM.



Source : ODEADOM.

Figure 30 – Structuration de l'élevage. Evolution de la répartition des montants payés par DOM. (Source : ODEADOM).

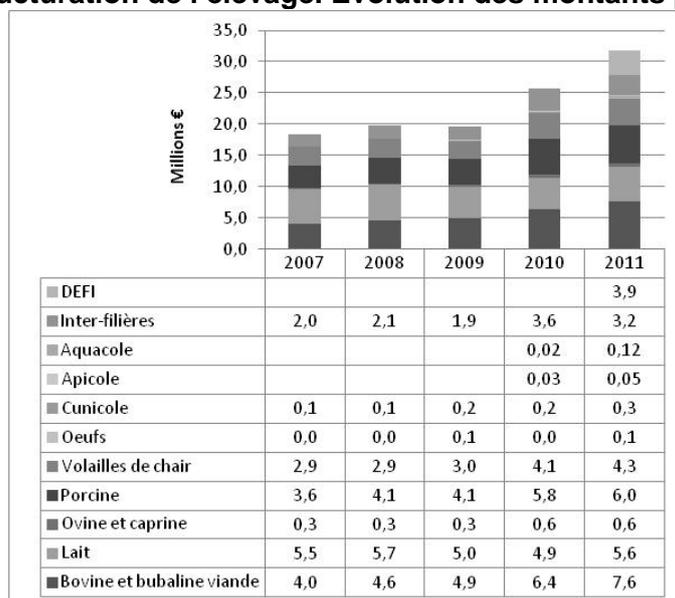


Source : ODEADOM.

Plusieurs constats peuvent être tirés de l'analyse de la répartition des montants payés par filière (figures 31 et 32) :

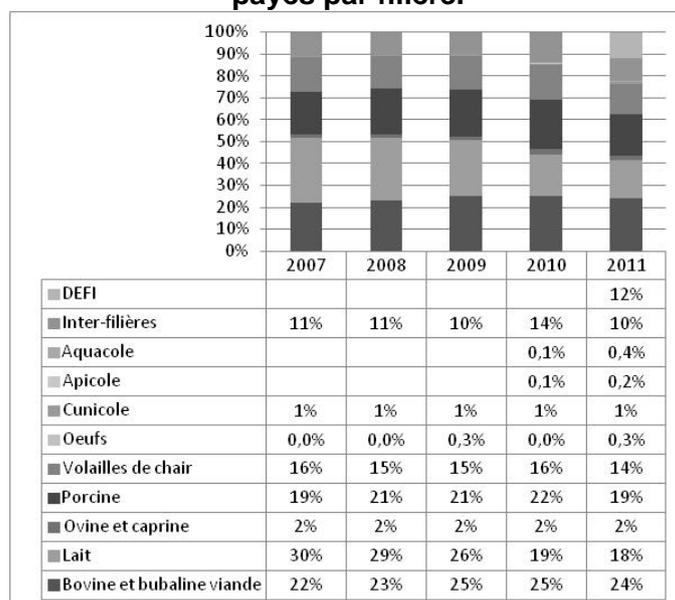
- **4 filières sont les principales bénéficiaires : bovine et bubaline viande (24 % en 2011), porcine (19 %), lait (18 %) et volailles de chair (14 %)**
- Le **dispositif « inter-filières »**, ouvert afin de soutenir l'organisation et la professionnalisation des filières, représente **10 % de ces montants payés**
- La filière ovine et caprine (2 %) et cunicole (1 %) restent marginales étant donné leur faible niveau d'organisation et leur poids peu conséquent
- La filière œufs de consommation a engendré des paiements peu élevés (< 1 %)
- Les filières aquacole et apicole, toutes deux ouvertes en 2010, n'ont pas sollicité des montants importants (chacune < 1 %).

Figure 31 – Structuration de l'élevage. Evolution des montants payés par filière.



Source : ODEADOM.

Figure 32 – Structuration de l'élevage. Evolution de la répartition des montants payés par filière.



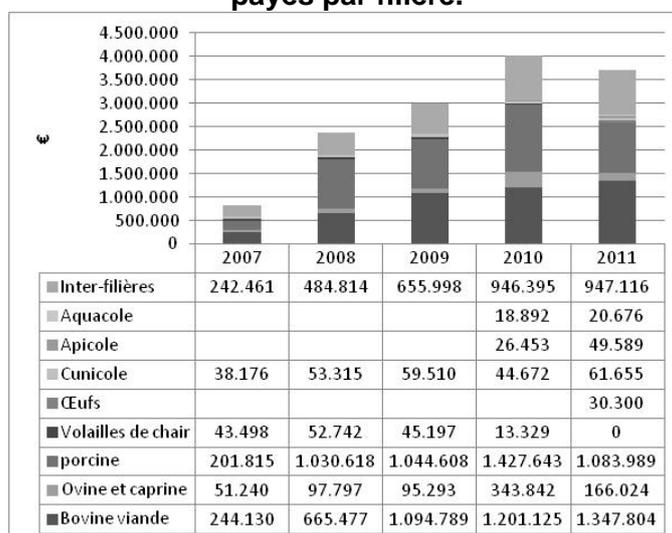
Source : ODEADOM.

6.3 Guadeloupe

Les montants payés en Guadeloupe dans le cadre de la mesure « Structuration de l'élevage » ont connu une hausse conséquente de 2007 à 2011 avec des montants multipliés par 4,5 pour atteindre près de 4 millions € en 2011 (figure 33). Deux filières concentrent près de deux tiers des montants payés en 2010 (figure 34): la **filière bovine-viande (36 %)** ainsi que la **filière porcine (29 %)** qui a connu une progression importante depuis 2007, et plus particulièrement en 2008.

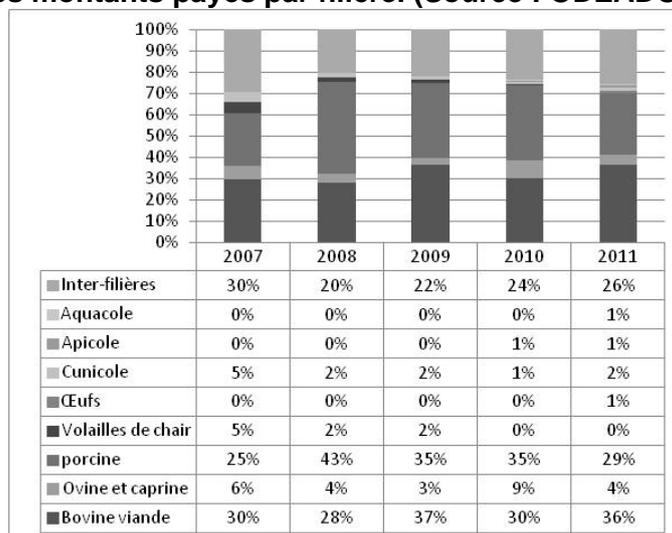
La filière ovine et caprine, bien qu'encore marginale (4 % en 2011) a connu une hausse importante en 2010 étant donné qu'elle commence à se professionnaliser en sortant des circuits courts et directs au consommateur alors que les montants payés à la filière volailles de chair diminuent en 2010 suite à des problèmes sanitaires. Le **dispositif « inter-filières » concentre, quant à lui, 26 % de ces montants en 2011.**

Figure 33 – Structuration de l'élevage - Guadeloupe. Evolution des montants payés par filière.



Source : ODEADOM.

Figure 34 – Structuration de l'élevage - Guadeloupe. Evolution de la répartition des montants payés par filière. (Source : ODEADOM).



Source : ODEADOM.

Le nombre d'adhérents à une organisation de producteurs s'est sensiblement réduit en 2009 (tableau 15), en raison de la chute du nombre d'adhérents de la filière bovine. Par contre, le nombre de bénéficiaires de cette mesure continue de progresser de manière modérée depuis 2007 et s'élève à 303 en 2011, ce qui signifie que 52 % des adhérents à une organisation de producteurs bénéficient des aides du POSEI.

Tableau 15 – Structuration de l'élevage - Guadeloupe. Evolution du nombre d'adhérents et de bénéficiaires.

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'adhérents à une OP (A)	1.676	1.704	377	494	585
Nombre de bénéficiaires* (B)	188	242	262	273	303
% (B/A)	11%	14%	69%	55%	52%

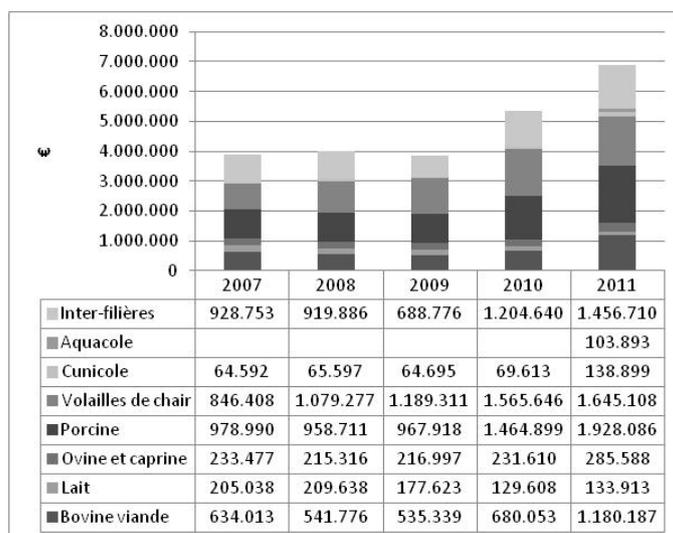
Note : Il peut y avoir des multi-bénéficiaires et des multi-adhérents. *Source : IGUAVIE.*

Le profil des bénéficiaires, le taux de pénétration ainsi que les montants moyens payés au titre de cette mesure en Guadeloupe sont abordés dans le cadre de la réponse à la question 2 du questionnement évaluatif (cf. 6.2).

6.4 Martinique

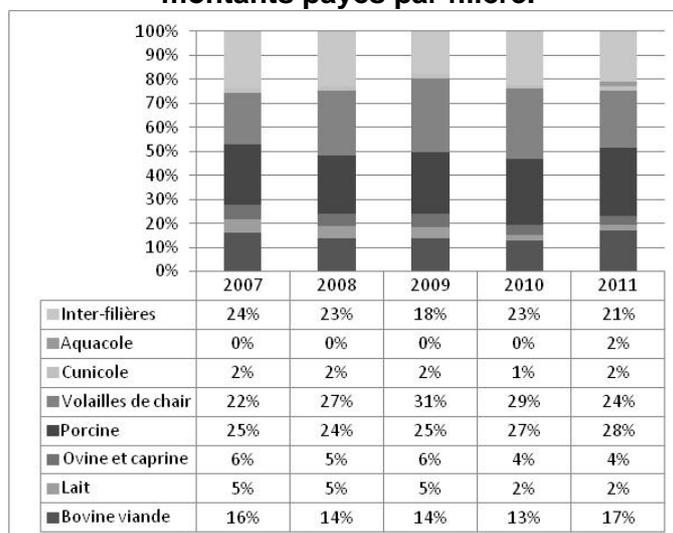
Les montants payés au titre de la mesure « Structuration de l'élevage » en Martinique ont enregistré, après trois années de relative stabilité, une forte hausse en 2010 et 2011 pour atteindre 6,9 millions € (figure 35). Les filières porcine (28 % en 2011) et volaille de chair (24 %), en progression depuis 2007, sont les deux principales bénéficiaires de ces aides (figure 36). Les montants payés dans le cadre du dispositif « Inter-filières », en forte hausse, comptent pour 21 %, suivis de ceux effectués en faveur de la filière bovine-viande (17 %).

Figure 35 - Structuration de l'élevage - Martinique. Evolution des montants payés par filière.



Source : ODEADOM.

Figure 36 - Structuration de l'élevage - Martinique. Evolution de la répartition des montants payés par filière.



Source : ODEADOM.

Les nombres d'adhérents à une organisation de producteurs et de bénéficiaires de cette mesure en Martinique a sensiblement chuté en 2009, principalement au sein de la filière porcine et dans une moindre mesure, des filières ovine-caprine et bovine-viande, pour ensuite se stabiliser quelque peu en 2010 et 2011. La part des adhérents qui sont également bénéficiaires des aides est de 72 % (tableau 17).

Tableau 16 - Structuration de l'élevage - Martinique. Evolution du nombre d'adhérents et de bénéficiaires

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'adhérents à une OP (A)	362	374	337	343	335
Nombre de bénéficiaires* (B)	252	263	226	229	255
% (B/A)	70%	70%	67%	67%	72%

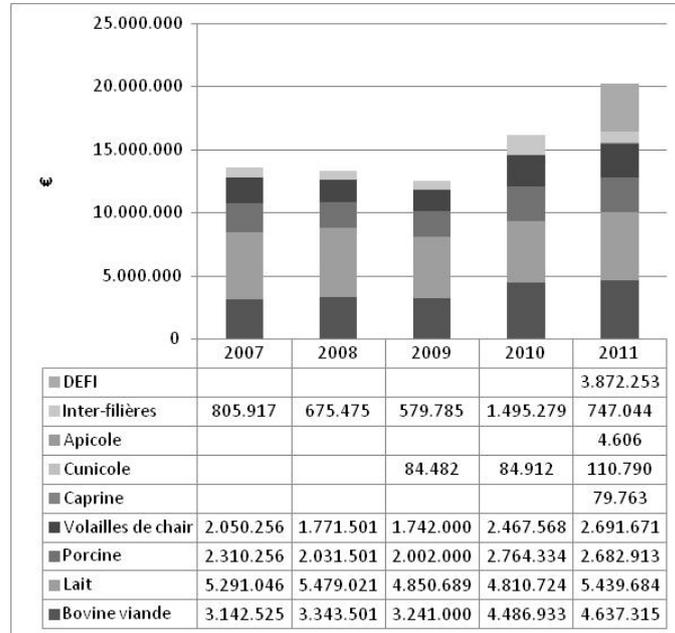
* : Il peut y avoir des multi-bénéficiaires et des multi-adhérents. Source : AMIV.

Le **profil des bénéficiaires, le taux de pénétration ainsi que les montants moyens** payés au titre de cette mesure en Martinique sont abordés dans le cadre de la réponse à la question 2 du questionnaire évaluatif (cf. 6.2).

6.5 La Réunion

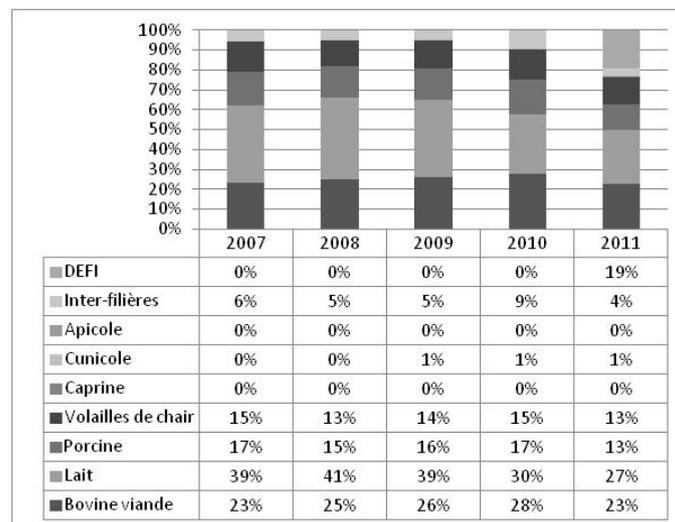
La mesure « structuration de l'élevage » à La Réunion a engendré 20,3 millions de paiements en 2011 avec une hausse importante de ces montants ces deux dernières années, particulièrement en faveur des filières bovine-viande, volailles de chair et porcine ainsi que le dispositif « inter-filières » (figure 37). La filière lait (27 % en 2010) et la filière bovine-viande (23%) en sont les principales bénéficiaires (figure 38), suivies des filières porcine et volailles de chair (13 % chacune). Le projet DEFI représente 19 % de ces paiements.

Figure 37 - Structuration de l'élevage - La Réunion. Evolution des montants payés par filière.



Source : ODEADOM.

Figure 38 - Structuration de l'élevage - La Réunion. Evolution de la répartition des montants payés par filière.



Source : ODEADOM.

Le nombre d'adhérents à une organisation de producteurs (tableau 17) subit une légère tendance à la baisse depuis 2007.

Tableau 17 - Structuration de l'élevage - La Réunion. Evolution du nombre d'adhérents et de bénéficiaires.

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'adhérents à une OP	713	706	698	720	713
Nombre de bénéficiaires*	nd	nd	nd	720	713
% (B/A)	/	/	/	100%	100%

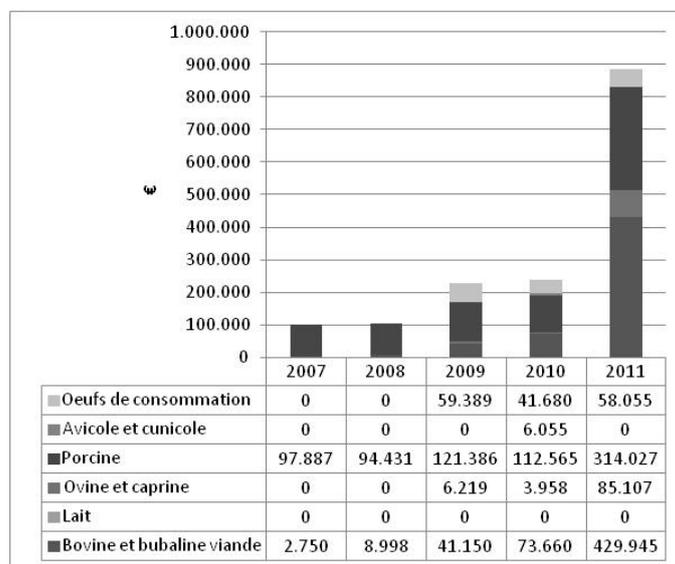
* : Il peut y avoir des multi-bénéficiaires et des multi-adhérents. *Source : ARIBEV-ARIV.*

Le **profil des bénéficiaires, le taux de pénétration ainsi que les montants moyens** payés au titre de cette mesure à la Réunion sont abordés dans le cadre de la réponse à la question 2 du questionnement évaluatif (cf. 6.2).

6.6 Guyane

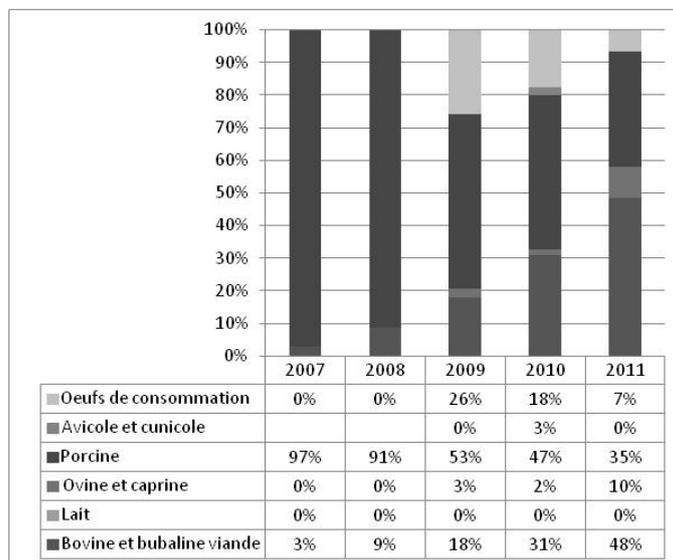
Les montants payés au titre de cette mesure en Guyane se sont considérablement accrus en 2011 alors que seules les filières porcine (91 % en 2008), et dans une moindre mesure, bovine et bubaline viande (9 % en 2008), étaient auparavant concernées (figures 39 et 40). L'essor de la filière bovine et bubaline viande (48 % en 2011) et la sollicitation de ces aides par la filière ovine-caprine (10 % en 2011) y ont contribué.

Figure 39 - Structuration de l'élevage - Guyane. Evolution des montants payés par filière.



Source : ODEADOM.

Figure 40 - Structuration de l'élevage - Guyane. Evolution de la répartition des montants payés par filière.



Source : ODEADOM.

Le nombre de bénéficiaires en Guyane a fortement augmenté en 2010 alors que le nombre d'adhérents à une organisation de producteurs, nouvellement créée, est de 303 en 2010 (tableau 64).

Tableau 18 - Structuration de l'élevage - Guyane. Evolution du nombre d'adhérents et de bénéficiaires. (Sources : DAAF Guyane).

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'adhérents à une OP	/	/	/	303	nd
Nombre de bénéficiaires*	13	15	10	36	nd

* : Il peut y avoir des multi-bénéficiaires et des multi-adhérents

Le **profil des bénéficiaires, le taux de pénétration ainsi que les montants moyens** payés au titre de cette mesure en Guyane sont abordés dans le cadre de la réponse à la question 2 du questionnaire évaluatif (cf. 6.2).

7. Mesure « Importation d'animaux vivants »

7.1 Description de la mesure

L'aide à l'importation d'animaux vivants vise à compenser une partie du coût d'acheminement de l'UE vers les DOM ou d'un DOM à un autre DOM (pour les animaux nés dans un DOM) d'animaux les mieux adaptés au contexte climatique local.

Les espèces suivantes sont éligibles (tableau 19) : chevaux, bovins, bubalins, ovins, caprins, lapins, poussins et œufs à couvrir. Ces animaux seront originaires de la Communauté européenne ou nés dans un DOM.

Les bénéficiaires de cette mesure sont les éleveurs individuels, les coopératives, les associations, les groupements de producteurs et les sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA). Dans tous les cas, l'aide est répercutée à l'éleveur.

Tableau 19 - IAV. Montants unitaires de l'aide et conditions d'éligibilité 2010.

Filière	Montant de l'aide par unité	Age d'importation	Période de détention obligatoire
Bovins, bubalins	2.000 €	10 à 36 mois	36 mois
Ovins, caprins	300 €	3 à 10 mois	30 mois
	450 € Guyane		
Porcins	420 €	2 à 10 mois	30 mois
Œufs à couvrir	0,17 €	<i>Sans contrainte</i>	
Volaille (poussins)	0,48 €		
Lapins	33 €		
Chevaux et ânes mâles	1 100 €	6 mois à 6 ans	36 mois
Chevaux et ânes femelles		10 mois à 10 ans	36 mois
Filières apicole et aquacole	En fonction des besoins exprimés et en fonction de la structuration de la filière		

Source : RAE 2010.

A noter qu'aucun objectif à l'horizon 2013 n'a été défini dans le programme POSEI pour cette mesure.

7.2 Synthèse générale

L'« Aide à l'importation d'animaux vivants » est une mesure assez marginale en termes d'allocation budgétaire : dotée d'un budget aux alentours de 2,84 millions €, elle représente 2,5 % du budget alloué aux mesures de diversification et au RSA et moins de 1 % de l'ensemble des mesures du POSEI (tableau 20).

L'allocation budgétaire a diminué de 2007 à 2009 mais a été abondée par un complément national à hauteur de 1 million € en 2010 et en 2011 (sur les 40 millions € annuels prévus pour l'ensemble du POSEI dans le cadre du CIOM) étant donné que l'exécution financière de la mesure avait fait l'objet de limitations au cours de 2008 et 2009 avec l'application d'un stabilisateur en 2008. L'application de ce stabilisateur a conduit à repenser le dispositif de gestion de cette mesure avec la mise en place de contingents. La baisse de l'allocation budgétaire en 2009 a contraint chaque DOM à limiter les importations d'animaux vivants et à effectuer des arbitrages entre les filières pour ne pas dépasser les budgets alloués, arbitrages qui ont été difficiles.

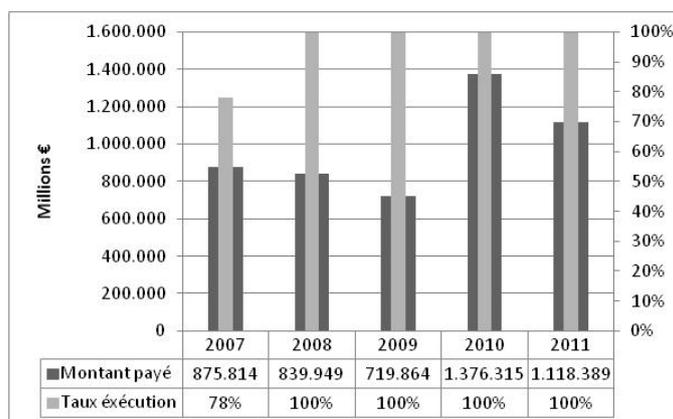
Tableau 20 - IAV. Evolution de l'allocation budgétaire et part dans le programme

	2007	2008	2009	2010	2011
Allocation budgétaire	1,12	0,84	0,72	1,84	2,84
% POSEI	0,43%	0,31%	0,26%	0,58%	0,89%
% mesures de diversification et RSA	1,66%	1,24%	1,06%	1,63%	2,52%

Source: ODEADOM.

Les dépenses de cette mesure ont diminué de 2007 à 2009 (parallèlement à l'évolution du budget alloué) mais ont ensuite connu une forte hausse (+ 656.451 €) pour atteindre près de 1,4 millions € en 2010 mais ont quelque peu diminué en 2011 (figure 41). La réévaluation du montant unitaire pour l'importation des bovins et bubalins (1.100 € à 2.000 € par tête) et l'autorisation du fret aérien pour le transport des bovins, bubalins, ovins et caprins facilitant ainsi sa mise en œuvre ont contribué à cette augmentation des montants payés en 2010 tout en conservant un taux d'exécution financière (du FEAGA) de 100 %, à l'instar des deux années précédentes.

Figure 41 - IAV. Evolution des montants payés et du taux d'exécution financière.



Source : ODEADOM.

En ce qui concerne le complément national en provenance du CIOM, 54 % a été dépensé, soit 536.340 € en 2010 mais rien en 2011 (tableau 21).

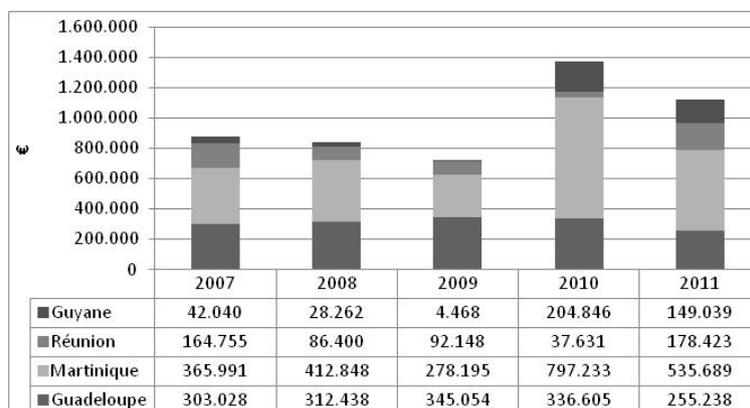
Tableau 21 - IAV. Allocation budgétaire nationale (millions €) et taux d'exécution financière de ces fonds.

Année	Budget national prévu (€)	Complément national payé	
		€	%
2010	1.000.000	536.340 €	54%
2011	1.000.000	0 €	0%

Source: ODEADOM.

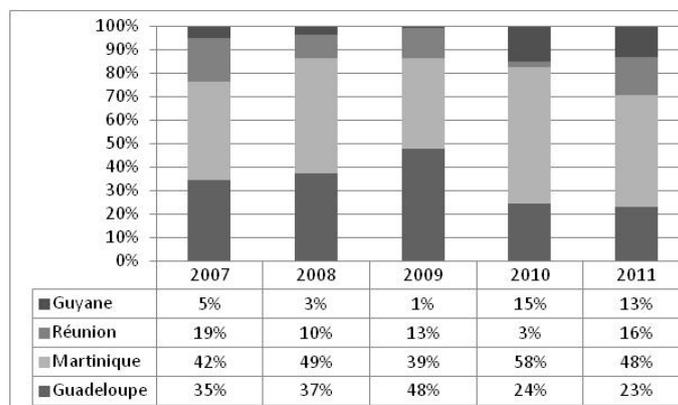
L'analyse des montants payés par DOM mettent en exergue la forte diminution enregistrée à la Réunion de 2007 à 2010 (figure 42) qui ne compte plus que pour 3 % des montants totaux payés en 2010 contre 19 % en 2007 (figure 43). Toutefois, ces paiements sont repartis à la hausse en 2011 et la Réunion concentre 16% d'entre eux. A contrario, les montants payés ont fortement augmenté en Guyane et en Martinique en 2010 et marquent le pas en 2011 alors que ces montants en Guadeloupe restent assez stables au fil des années à l'exception de la baisse observée en 2011.

Figure 42 - IAV. Evolution des montants payés par DOM.



Source : ODEADOM.

Figure 43 - IAV. Répartition (%) des montants payés par DOM.

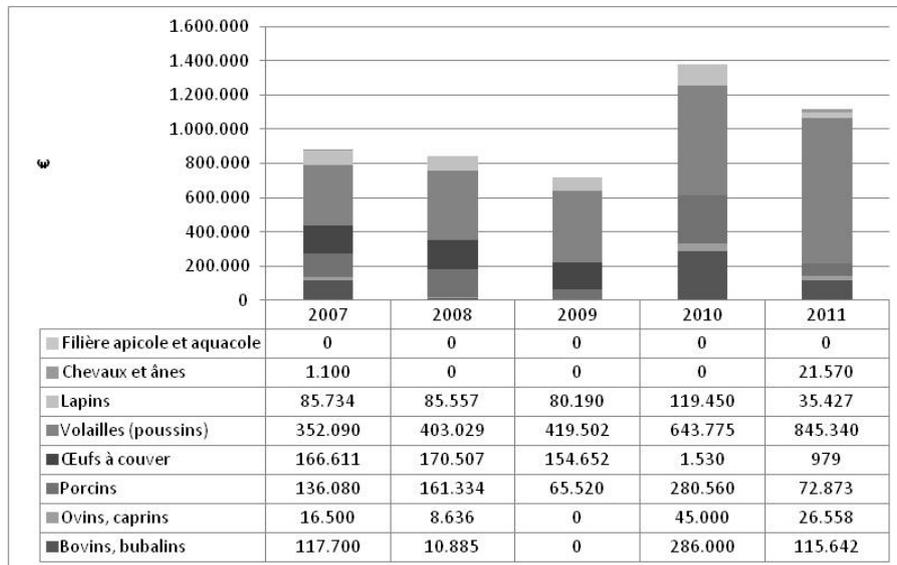


Source : ODEADOM.

Plusieurs constats émergent de l'analyse des montants payés par filière (figures 44 et 45) :

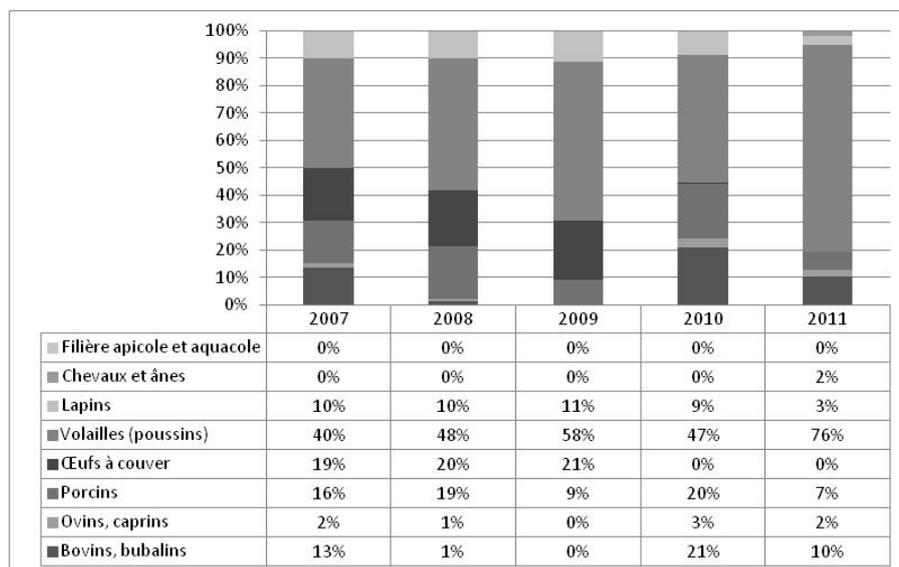
- La filière volailles (poussins) poursuit sa progression en termes de montants payés et de part relative pour atteindre 76% en 2011. Elle demeure toujours et solidement la première filière à solliciter cette mesure
- Les montants payés pour la filière « bovins et bubalins », après avoir été en forte hausse en 2010 suite à deux années où la mesure n'a pas (ou très peu) été sollicitée étant donné que le montant de l'aide forfaitaire était trop faible pour couvrir le coût de transport, sont de nouveau en recul en 2011
- Les filières « porcine » et « cunicole » sont en recul sur la période 2007 à 2011 et plus particulièrement cette dernière année
- La filière « œuf à couver » a enregistré une diminution plus que conséquente des montants payés suite à l'arrêt de l'activité en Martinique provoqué par des difficultés de fonctionnement du couvoir en Martinique
- Les filières apicole et aquacole ainsi que la filière « chevaux et ânes » n'ont pas ou très peu été sollicitées de 2007 à 2011
- La filière ovine et caprine reste, quant à elle, marginale (2 % en 2011).

Figure 44 - IAV. Evolution des montants payés par filière.



Source : ODEADOM.

Figure 45 - IAV. Répartition (%) des montants payés par filière.



Source : ODEADOM.

A l'instar des montants payés, le nombre d'animaux importés (tableau 22) :

- diminue en 2011 pour les filières « bovins et bubalins », « ovins et caprins » et porcine
- augmente de manière remarquable pour la filière « volailles (poussins) » de 2009 à 2011 et de manière nettement plus modérée pour la filière cunicole
- diminue drastiquement pour la filière « œufs à couver » en 2010
- reste nul pour les filières apicole et aquacole alors que la filière « ânes et chevaux » réalise en 2011 ses premières introductions depuis 2007

Tableau 22 - IAV. Evolution du nombre d'animaux importés.

Nombre de têtes	2007	2008	2009	2010	2011
Bovins, bubalins	107	11	0	143	79
Ovins, caprins	55	32	0	115	96
Porcins	324	427	156	668	518
Ceufs à couvrir	980 063	1 114 920	909 720	9 000	5 760
Volailles (poussins)	751 311	938 547	873 962	1 341 198	2 394 371
Lapins	2 598	3 152	2 430	3 709	4 309
Chevaux et ânes	1	0	0	0	20
Filières apicole et aquacole	0	0	0	0	0
Total	1 734 459	2 057 089	1 786 268	1 354 833	2 405 153

Source : ODEADOM.

Le nombre de bénéficiaires est relativement restreint et, après avoir chuté de 2007 à 2009, est reparti à la hausse en 2010 et en 2011 pour atteindre un nombre total de 35. Le **profil de ces bénéficiaires, le taux de pénétration ainsi que les montants moyens** payés au titre de cette mesure sont abordés dans le cadre de la réponse à la question 2 du questionnement évaluatif (cf. 6.2).

8. Mesure « Diversification végétale »

8.1 Description de la mesure

La mesure en faveur des productions agricoles de la diversification végétale est décomposée en plusieurs volets :

- le volet concernant les fruits et légumes et les cultures vivrières en général, auxquels se sont ajoutés les fleurs (coupées) et la production de riz (Guyane)
- le volet des plantes aromatiques, à parfum et médicinale (PAPAM) qui comprend la production de la vanille d'une part, et d'autre part les productions de toutes les plantes à parfum, auxquelles s'est ajoutée tardivement la production de plantes médicinales
- et puis, dernier volet, l'aide à la structuration des interprofessions qui n'a pas pour objet d'aider directement la production mais à accompagner le développement des filières.

8.1.1 Volet fruits et légumes, cultures vivrières, fleurs et riz

Aide à la commercialisation des productions locales

Aide octroyée pour la commercialisation de produits dont la liste est établie par DOM, pour un montant d'aide allant de 200 à 800 €/tonne selon la catégorie, dans le cadre d'un contrat de fourniture conclu entre des producteurs individuels ou groupés et un opérateur

agréé. Le bénéficiaire est le producteur. Cette aide est dans la continuité des aides mises en œuvre depuis 1995, reprise actualisée de l'action de l'article 12-1 du règlement (CE) 1452/2001.

Aide à la transformation

Aide octroyée pour la transformation de produits dont la liste est établie par DOM, pour un montant d'aide allant de 130 à 495 €/tonne selon la catégorie, dans le cadre d'un contrat de fourniture conclu entre des producteurs individuels ou groupés et un transformateur agréé. Depuis 2011, à l'exception de la Guyane, les producteurs doivent être regroupés. Le bénéficiaire est le transformateur. Cette aide s'apparente dans son principe à l'article 13 du règlement (CE) 1452/2001.

Aide à la commercialisation hors région de production

Aide dans la continuité de l'action mise en œuvre depuis 1991, reprise actualisée de l'action de l'article 15 du règlement (CE) 1452/2001. Aide octroyée pour la commercialisation de produits récoltés dans les DOM, frais ou transformés, dont la liste est établie par DOM. Le montant de l'aide est de 10% de la production commercialisée avec un bonus s'il y a un contrat sur 3 ans et un partenariat. Le bénéficiaire est l'acheteur. Le contrat doit être passé entre un acheteur agréé et une organisation de producteur, des producteurs regroupés ou un transformateur.

Cas particulier du riz produit en Guyane, où l'aide est octroyée pour tout acheteur dans la limite de 12 000 tonnes (équivalent riz blanchi) sans possibilité de réexpédition ou réexportation.

Actions d'accompagnement des filières

Aides destinées à l'interprofession à l'instar de ce qui existe pour les interprofessions des productions animales depuis 1995.

Aide à la collecte

Aide forfaitaire à la collecte des fruits, légumes et produits horticoles du producteur jusqu'au centre de regroupement de l'offre ou de conditionnement. Le bénéficiaire est le producteur. Le montant est déterminé par producteur, ne peut dépasser 50% du coût du transport dans la limite de 15 € par tonne.

Aide au transport de l'OP ou de la structure de commercialisation de l'OP au distributeur final

Aide forfaitaire pour le transport des fruits et légumes en véhicules réfrigérés ou isothermes entre le centre de conditionnement jusqu'au client local ou la zone de fret en cas d'export. Le bénéficiaire est l'organisation de producteurs expéditrice. Le montant est un forfait de 25 € par tonne.

Aide au transport inter-départements français d'Amérique (DFA)

Aide versée aux organisations de producteurs ou structures de commercialisation liées, pour le transport maritime de fruits et légumes frais ou congelés vers un autre

DFA. L'aide est un forfait de 100 € par tonne. Cette aide est nouvelle en 2011. Le bénéficiaire est l'organisation expéditrice.

Soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités

Aide pour la commercialisation de fruits et légumes produits localement, frais ou transformés dans le cadre d'un contrat de commercialisation avec une collectivité ou un opérateur de la restauration collective. Le montant de l'aide est un forfait de 250 € par tonne. Le bénéficiaire est l'organisation qui commercialise. Aide nouvelle de 2011 dont l'allocation est 200.000 €.

Aide à la production de semences à la Réunion

Aide versée au producteur multiplicateur ayant contractualisé avec une ferme semencière de la Réunion. La liste des produits est définie par le DOM avec un montant d'aide spécifique selon le type de semence.

Aide à la mise en place des politiques qualités

Aide versée aux producteurs dans les 4 premières années de leur démarche de qualification ou de certification officielle. L'aide est dégressive, de 50% à 20% du coût de la mise en œuvre de la certification, le coût éligible ne pouvant excéder 180 € par tonne commercialisée.

Aide au conditionnement

Aide versée aux organisations de producteur ou structure collective agréée au conditionnement des fruits et légumes. Le montant est de 85% des coûts du conditionnement plafonné à 43 € par tonne pour les produits commercialisés localement, et 250 € par tonne pour les produits commercialisés hors région de production. Aide nouvelle de 2011 dont l'allocation est 2 000 000 €.

Tableau 23 – Récapitulatif des aides du volet fruits et légumes, cultures vivrières, riz et fleurs

F i l i è r e	Aide à la production de semences	Producteurs semences
	Aide démarche qualité	Producteur
	Aide à la collecte (transport bord du champ)	Producteur
	Aide au conditionnement	OP
	Aide à la transformation	Transformateur
	Aide au transport pour les livraisons	OP
	Aide au transport inter DFA	OP ou Vendeur
	Aide à la commercialisation intra région de production	Producteur
	Aide à la commercialisation hors région de production	Acheteur
	Aide à la commercialisation à la restauration collective	OP ou Vendeur

8.1.2 Volet Plantes aromatiques, à parfum et médicinales

Aide à la production de vanille verte

L'aide est versée à la production de vanille verte destinée à la transformation en vanille séchée ou d'extrait de vanille. L'aide est forfaitaire à 7,5 € par kilo de vanille verte, portée à 10 € pour la production en démarche IGP. Le bénéficiaire est le producteur. L'aide est versée aux coopératives ou aux préparateurs agréés.

Aide au maintien des surfaces plantées à la Réunion et en Guadeloupe

Aide versée aux producteurs par l'intermédiaire des coopératives ou des préparateurs agréés. Aide de 500 €/ha à 1000 €/ha selon le système de production.

Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire à la Réunion et en Guadeloupe

Aide versée aux groupements de producteurs de vanille pour la fabrication de produits élaborés à partir de vanille locale. Les groupements peuvent être des coopératives ou des préparateurs agréés. Aide forfaitaire de 100 €/kg de vanille noire dans la limite de 2 tonnes par an. La vanille verte doit être produite localement et achetée dans le cadre d'un contrat d'apport.

Aide à la production d'huiles essentielles

Aide à la production d'huiles essentielles et d'extraits d'une liste de produits établis pas le DOM (uniquement la Réunion). Aide versée au producteur ayant signé avec la structure agréée un contrat d'apport. Le montant est de 60 € par kilo d'huile.

Aide à la production d'hydrolats

Le bénéficiaire est le transformateur. L'aide est versée pour la transformation de plantes aromatiques à parfum ou médicinales en hydrolats produits dans le DOM. Le montant est de 5 € par kilo de matière sèche mise en œuvre.

Aide à la culture de géranium et de vétiver

Suite aux conditions climatiques catastrophiques, cette aide est versée aux producteurs ayant contractualisé avec une structure agréée à raison de 1 600 € à 3 000 €/ha, selon le rendement et une majoration de 1 000 € dans le cadre d'une production en agriculture biologique (ou en cours de certification).

Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes médicinales et aromatiques

Aide versée aux transformateurs de plantes aromatiques et médicinales agréés pour la transformation de produits locaux (sous contrat) dont la liste par catégorie est fixée chaque

année. Le montant de l'aide est de 5 à 16 € par kilo de matière sèche selon la catégorie (A, B et C).

Aide à la commercialisation des plantes médicinales hors région de production

Les plantes médicinales sont éligibles à l'aide à la commercialisation des fruits et légumes, cultures vivrières, plantes, fleurs et riz, hors région de production.

8.1.3 Volet structuration des filières de diversification végétale

Le bénéficiaire de l'aide est l'interprofession ou à défaut une structure collective à caractère interprofessionnel, ou à défaut, une structure rassemblant les producteurs et leurs structures collectives.

L'aide est octroyée pour la réalisation d'une ou plusieurs actions collectives :

- Animation interprofessionnelle de la filière
- Système d'information de type « bourse aux fruits et légumes »
- Connaissance du fonctionnement des marchés et observatoire
- Stockage réfrigéré collectif
- Promotion de la consommation des fruits et légumes locaux

L'aide est versée sur justificatif pour un montant maximal de 100 % des dépenses effectuées, pour un montant maximum par an et par DOM de 750 000 €, ce montant pouvant être augmenté les années suivantes au vu des réalisations effectuées. Cette aide débute en 2011.

8.2 Synthèse générale

L'allocation budgétaire est légèrement fluctuante depuis le début de la programmation (tableau 24). Un stabilisateur de 6,41% a été appliqué en 2008, ce qui a diminué d'environ 800 000 € l'allocation budgétaire.

Tableau 24 - Diversification végétale. Evolution de l'allocation budgétaire et de ses caractéristiques

Millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011
Allocation budgétaire	13,7	12,5	13,2	24,0	24,7
% POSEI	5,2%	4,6%	4,8%	7,5%	7,7%
% mesures de diversification et RSA	20,2%	18,5%	19,5%	21,3%	21,8%

Source : ODEADOM.

L'exécution a été quasiment de 100% en 2008 du fait de l'application du stabilisateur (tableau 25). En 2010, le complément national disponible sur le budget complémentaire CIOM n'a pas été mobilisé ; les demandes éligibles n'ayant pas dépassé l'allocation budgétaire initiale.

Tableau 25 - Diversification végétale. Evolution des montants payés et du taux de réalisation par rapport à l'allocation

	2007	2008	2009	2010	2011
Montant payé	13 404 573	12 491 754	12 599 759	12 595 191	14 654 339
Taux réalisation	97,9%	99,9%	95,5%	96,8%	100,0%

Source : ODEADOM.

La réalisation par rapport au budget éligible demandé est due aux contrôles administratifs et aux contrôles sur place qui révèlent des erreurs dans la constitution des dossiers ou dans le calcul des aides. La Guyane peine à mobiliser la mesure (tableau 26 ainsi que les figures 46 et 47). La Guadeloupe et la Martinique ont subi des événements sociaux et climatiques qui ont réduit leur demande et leur réalisation en 2009 et 2010.

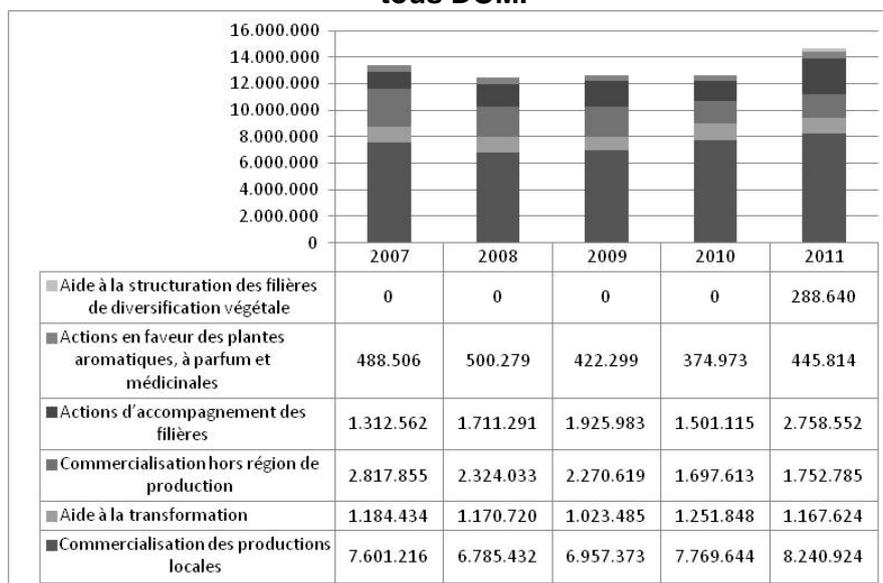
Tableau 26 - Diversification végétale. Evolution des montants payés et du taux de réalisation par rapport au budget demandé.

	2007	2008	2009	2010	2011
Montant demandé	13 864 699	13 861 941	13 184 578	12 865 064	15 493 091
Montant payé	13 404 573	12 491 754	12 599 759	12 595 191	14 654 339
Taux de réalisation	96,7%	90,1%	95,6%	97,9%	94,6%
Guadeloupe	97,0%	88,9%	93,6%	97,6%	98,5%
Guyane	90,5%	83,9%	65,1%	65,1%	59,4%
Martinique	96,7%	88,5%	95,7%	99,1%	92,2%
Réunion	96,6%	92,3%	97,6%	97,4%	93,9%

Source : ODEADOM.

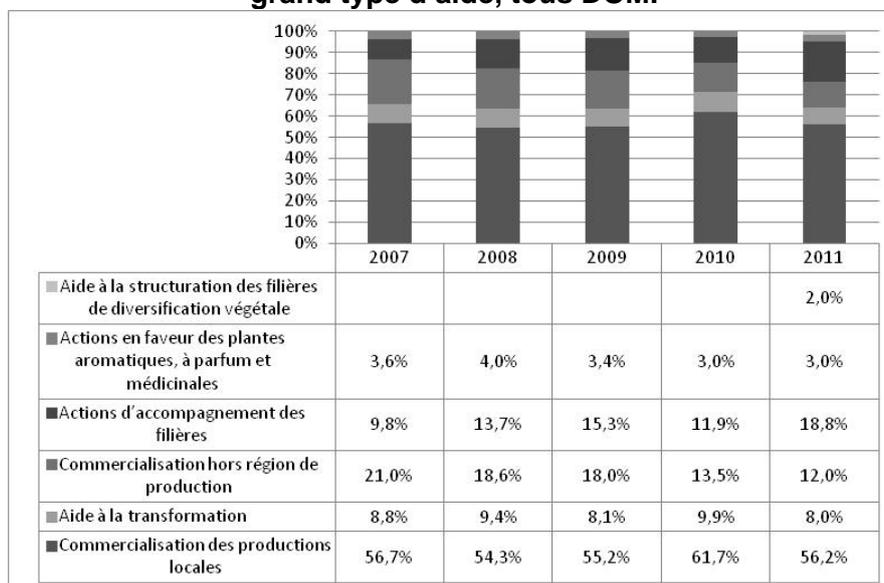
L'aide « commercialisation des productions locales » est sans conteste la première sollicitée avec 8,2 millions € de dépenses en 2011 (figure 46), soit 56 % du montant total payé (figure 47).

Figure 46 - Diversification végétale. Evolution des aides par grand type d'aide, tous DOM.



Source : ODEADOM.

Figure 47 - Diversification végétale. Evolution de la répartition des aides par grand type d'aide, tous DOM.



Source : ODEADOM.

La baisse des tonnages s'explique en partie par les événements sociaux et climatiques de ces dernières années (tableau 27). En outre, depuis 2009, **les producteurs individuels ne sont plus éligibles à l'aide** pour la commercialisation des productions locales (hors horticulture). La baisse concerne in fine principalement la commercialisation hors la région de production (ex. la production de melon de Guadeloupe).

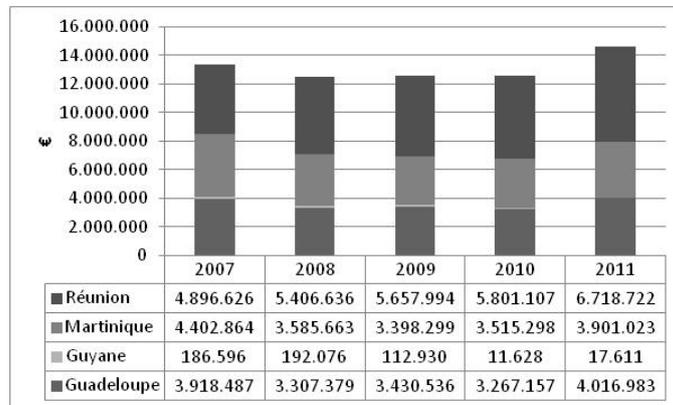
Le montant de l'aide rapporté à la tonne est en augmentation par, d'une part, la majoration de l'aide pour la commercialisation via les groupements qui s'applique depuis 2009 à la totalité du tonnage (sauf les fleurs) et d'autre part, par le jeu de la catégorisation des produits qui est devenu, au fil des années, globalement plus favorable.

Tableau 27 – Diversification végétale – évolution des tonnages aidés

Tonnages aidés	2007	2008	2009	2010	2011
Commercialisation des productions locales (t)	32.980	29.575	26.793	29.381	27.710
€/tonne	230	229	260	264	297
Aide à la transformation (t)	3.203	3.310	2.585	3.196	2.754
€/tonne	370	354	396	392	424
Commercialisation hors région de production (t)	12.033	9.938	8.486	4.816	4.499
€/tonne	234	234	268	352	390

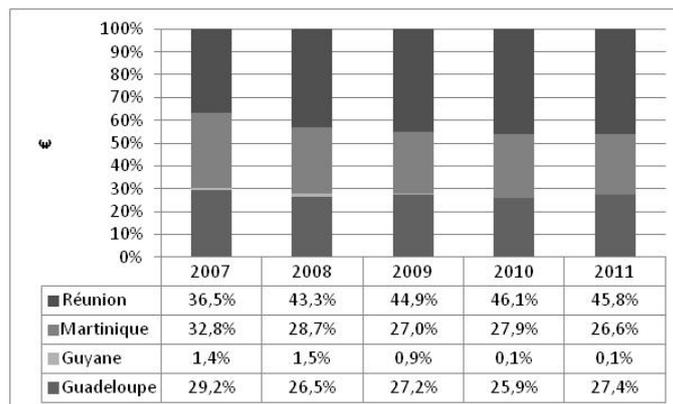
Source : ODEADOM.

Figure 48 - Diversification végétale. Evolution des montants payés par DOM.



Source : ODEADOM.

Figure 49 - Diversification végétale. Répartition (%) des montants payés par DOM.



Source : ODEADOM.

8.3 Indicateurs de suivi

8.3.1 Volet Fruits, Légumes, Cultures vivrières, Fleurs, Riz

Aide à la commercialisation des productions locales

- Évolution des tonnages commercialisés sous contrats ;
- Part de la production locale bénéficiant du dispositif ;
- Nombre d'organisations de producteurs reconnues, de groupements de producteurs pré-reconnus et de producteurs.

Les données disponibles (tableau 28) ne permettent pas de mesurer la part de production locale bénéficiaire tant en volume de production qu'en nombre de producteurs. Cette analyse du taux de pénétration de l'aide est abordée dans le cadre de la question évaluative n°2.

Tableau 28 - Diversification végétale. Volet Fruits, Légumes, Cultures vivrières, Fleurs, Riz. Aide à la commercialisation des productions locales. Evolution des indicateurs de suivi

Indicateurs	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnages contractualisés	78 257	78 785	76 994	81 497	73 469
Tonnages aidés	32 980	29 575	26 793	29 381	27 710
Nb de demandeurs (OP, GPPR, individuels)	64	49	17	24	27

Source : ODEADOM.

Aide à la transformation

- Évolution des tonnages commercialisés sous contrats ;
- Part de la production locale bénéficiant du dispositif ;
- Nombre d'organisations de producteurs reconnues et de groupements de producteurs pré reconnus.

Les données disponibles (tableau 29) ne permettent pas de mesurer la part de production locale bénéficiaire. Cette analyse du taux de pénétration de l'aide est abordée dans le cadre de la question évaluative n°2.

Tableau 29 - Diversification végétale. Volet Fruits, Légumes, Cultures vivrières, Fleurs, Riz. Aide à la transformation. Evolution des indicateurs de suivi

Indicateurs	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnages contractualisés	6 829	8 940	7 102	7 956	7 714
Tonnages aidés	3 203	3 310	2 586	3196	2 754
Nb de bénéficiaires	13	14	13	13	13

Source : ODEADOM.

Aide à la commercialisation hors région de production

- Évolution des tonnages commercialisés sous contrats.
- Évolution du nombre de bénéficiaires.

Les données disponibles (tableau 30) ne permettent pas de mesurer la part de production locale bénéficiaire. Cette analyse du taux de pénétration de l'aide est abordée dans le cadre de la question évaluative n°2.

Tableau 30 - Diversification végétale. Volet Fruits, Légumes, Cultures vivrières, Fleurs, Riz. Aide à la commercialisation hors région de production. Evolution des indicateurs de suivi

Indicateurs	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnages contractualisés	26 675	28 647	24 794	22 130	14 993
Tonnages aidés	12 033	9 938	8 495	4 816	4 499
Nb de bénéficiaires	33	32	27	25	23

Source : ODEADOM.

Actions d'accompagnement des filières

Les indicateurs de suivi concernent l'ensemble des actions :

- Montant des aides versées
- Nombre de bénéficiaires

Tableau 31. Diversification végétale. Volet Fruits, Légumes, Cultures vivrières, Fleurs, Riz. Actions d'accompagnement des filières. Evolution des indicateurs de suivi

Indicateurs	2007	2008	2009	2010	2011
Montant des aides versées (€)	1 312 562	1 711 291	1 925 983	1 501 115	2 758 552
Nombre d'OP / GPPR	11	13	21	22	23
Nombre d'adhérents OP / GPPR	645	ND	ND	1 034	956

Source : ODEADOM.

8.3.2 Volet Plantes aromatiques, à parfum et médicinales

Plantes aromatiques : la vanille

Les indicateurs concernent l'ensemble des aides concernant la vanille :

- Evolution des tonnages aidés ;
- Evolution des surfaces aidées par système de production (sous ombrières et en plein champ ou en sous-bois).

Tableau 32 - Diversification végétale. Volet Plantes aromatiques, à parfum et médicinales. Vanille. Evolution des indicateurs de suivi

Indicateurs	2007	2008	2009	2010	2011
Poids aidé (kg), aide à la production de vanille verte	11 866	6 982	6 052	5 774	7 670
Surfaces aidées (hectares), aide au maintien des surfaces plantées en vanille	119	121	30	123	197

Source : ODEADOM.

Plantes à parfum

Les indicateurs concernent l'ensemble des aides concernant les plantes à parfum :

- Evolution des tonnages aidés ;
- Evolution des surfaces aidées ;
- Montant moyen d'aide attribuée par ha.

Tableau 33 - Diversification végétale. Volet Plantes aromatiques, à parfum et médicinales. Plantes à parfum. Evolution des indicateurs de suivi

Indicateurs	2007	2008	2009	2010	2011
Poids aidé (kg), aide à la production d'huiles essentielles et hydrolats	2 163	2 098	2 368	2 111	1 395
Surfaces aidées (hectares), aide à la culture de géranium et de vétiver	69	97	87	70	50
Nombre de bénéficiaires	ND	278	208	235	56 ⁶

Source : ODEADOM.

Plantes médicinales

Voir les indicateurs de l'aide à la commercialisation.

8.3.3 Volet structuration des filières de diversification végétale

Les toutes nouvelles structures interprofessionnelles des DOM (à l'exception de la Guyane) ont commencé en 2011, avec 288 640 € de paiements, à utiliser la récente aide à la structuration des filières qui leur est destinée, et tout particulièrement l'interprofession de Martinique.

Cette dernière a lancé des opérations promotionnelles mais également les actions bourse aux fruits et enfin a initié une étude sur la connaissance et le fonctionnement des marchés et sur une éventuelle mise en place d'un observatoire.

Une série d'indicateurs sont prévus dans plusieurs domaines mais ne sont pas ici présentés.

Le **profil des bénéficiaires, le taux de pénétration ainsi que les montants moyens** payés au titre de cette mesure sont abordés dans le cadre de la réponse à la question 2 du questionnaire évaluatif (cf. 6.2).

⁶ Hors Guyane